

# **Projet du Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile Mélanie 77**

**Projet : 2015 - 2019**

**SESSAD MELANIE 77**  
10 avenue St Germain des Noyers  
77400 ST THIBAULT DES VIGNES  
TÉL : 01.60.35.41.80. FAX : 01.60.35.07.85.  
E-MAIL : [sessadmélanie@ipsis.org](mailto:sessadmélanie@ipsis.org)

# Sommaire

## Préambule :

- Finalité d'un projet de service : textes législatifs et réglementaires de référence
- Démarche retenue pour l'actualisation du projet
- Etape de validation du projet

## Identification du service

### Première partie :

#### Identité et valeurs

#### **1° L'Association gestionnaire IpSIS : son histoire, son engagement, ses valeurs :**

- 1.1 Histoire et évolution
- 1.2 L'engagement d'IpSIS
- 1.3 Les valeurs défendues

#### **2° L'organisation des services et établissements en région :**

- 2.1 Présentation et mission des SESSAD
- 2.2 Présentation et mission des ESAT

#### **3° Les missions du SESSAD Mélanie en lien avec les évolutions de l'Action sociale et des politiques sociales :**

- 3.1 Les évolutions de l'action sociale
- 3.2 Principales orientations du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (PRIAC) 2011 - 2015
- 3.3 Le Schéma Départemental de soutien à l'autonomie 2015-2020
- 3.4 Les orientations et missions du SESSAD articulées avec le schéma

### Deuxième partie :

#### Le SESSAD Mélanie

#### **1° Présentation du SESSAD et du public :**

- 1.1 Le cadre légal
- 1.2 Le cadre administratif
- 1.3 L'histoire du service : des classes Mélanie au SESSAD Mélanie
- 1.4 Evolution des publics, des besoins, du dispositif depuis 2009

#### **2° Les principes d'intervention :**

- 2.1 Centrer l'accompagnement sur les caractéristiques et besoins de la personne accueillie

2.2 Faire bénéficier l'enfant et sa famille des compétences d'une équipe pluridisciplinaire

2.2.1 La dimension médico-thérapeutique

2.2.2 Le travail éducatif

2.2.3 L'accompagnement social

2.3 La place des familles

2.4 Les droits des usagers

2.5 L'évaluation : une obligation au service de la qualité

### **3° Les modalités de l'accompagnement**

3.1 La personnalisation de l'accompagnement

3.2 Les prestations proposées

3.3 Les partenaires et le réseau professionnel

## **Troisième partie :** **Organisation et fonctionnement du service**

### **1° Structure humaine et organisationnelle**

1.1 Les ressources humaines

1.2 Modalités d'organisation et de fonctionnement

### **2° Gestion des ressources humaines**

2.1 Recrutement, accueil et intégration des nouveaux collaborateurs

2.2 La place des stagiaires

2.3 La gestion des compétences : le plan de formation

2.4 L'entretien annuel d'évaluation et l'entretien professionnel

2.5 La prévention des risques professionnels et des risques psychosociaux

### **3° Les locaux et moyens matériels**

3.1 Description des locaux

3.2 Sécurité et prévention des risques

### **4° Les axes d'amélioration du projet de service à 5 ans**

## **Annexes**

- ✓ Organigramme associatif
- ✓ Statuts et règlement intérieur de l'organisme gestionnaire
- ✓ Composition du Conseil d'Administration
- ✓ Organigramme du service (hiérarchique et fonctionnel)
- ✓ Récapitulation des recommandations liées à l'activité du service

## Préambule

### Le projet de service :

En appui de la recommandation de l'ANESM « Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service », ce document pose les principes d'actions et les orientations stratégiques à 5 ans.

Texte ayant valeur de référence, il permet à l'ensemble d'une équipe d'être réactif aux changements extérieurs.

Son élaboration est basée sur la participation des différentes parties prenantes.

### Texte réglementaire de référence

Article L311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles

- Modifié par [Loi n°2005-370 du 22 avril 2005 - art. 13 JORF 23 avril 2005](#)

« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. (Le cas échéant, ce projet identifie les services de l'établissement ou du service social ou médico-social au sein desquels sont dispensés des soins palliatifs et précise les mesures qui doivent être prises en application des dispositions des conventions pluriannuelles visées à l'article L. 313-12).

Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation ».

### Commentaires :

Le projet d'établissement ou de service n'est pas une notion nouvelle dans le droit de l'action sociale. En effet, cet outil était déjà rendu obligatoire par les dispositions des ex. annexes XXIV, insérées dans le Code de l'Action Sociale et des Familles :

- Articles L 312-1 et suites.
- Articles D312-11 et suites.

Aujourd'hui, l'article L.311-8 rend obligatoire le projet dans tous les établissements et services sociaux et médico-sociaux, quelque soit leur statut juridique.

### Démarches à respecter :

Outre le fait de s'assurer de la participation des familles à cette élaboration, le projet de service sera :

- Soumis à l'avis des élus du Comité d'Entreprise (CE) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHS-CT).
- Validation par le Conseil d'Administration (CA) le 23 juin 2016.

#### Participation des salariés du service :

Les professionnels du SESSAD Mélanie 77 sont les personnes ressources principales pour nourrir l'actualisation du contenu du projet de service.

Leur expérience et qualification constituent un savoir collectif interdisciplinaire au niveau des attentes, besoins et réponses à apporter aux enfants et jeunes accompagnés.

A cet effet, l'ensemble des membres de l'équipe Mélanie 77 a contribué à la rédaction de ce document. Les écrits se sont appuyés sur l'expertise de chacun et au-delà du témoignage, permettent cette mise en perspective et vision stratégique propres au sens même de la démarche du projet de service.

#### Le projet dans le cycle de l'évaluation :

Dans l'esprit de la loi 2002.2, projet et évaluation sont « intimement » liés. La déclinaison des principes d'intervention mentionnés dans le projet sont évalués régulièrement à la fois par le biais du processus de l'évaluation interne et externe.

Ainsi, les services « vivent » aujourd'hui selon un cycle de 15 ans qui se ponctue de la manière suivante :

- Projet initial ou révisé : point de départ du cycle
- Evaluation interne dans un délai maximum de 5 ans
- Révision du projet
- Première évaluation externe au bout de 7 ans
- Nouvelle évaluation interne, soit 10 ans après la rédaction du projet initial
- Nouvelle évaluation externe, soit 14 ans après la rédaction du projet initial. Cette évaluation déterminera le renouvellement de l'agrément
- Nouvelle révision au bout des 15 ans.

## Identification du service

**Dénomination : *Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile Mélanie 77***

**Adresse : *10 avenue Saint Germain Des Noyers***

***77400 SAINT THIBAULT DES VIGNES***

**Coordonnée téléphonique :       Tel : 01 60 35 41 80**

**Fax : 01 60 35 07 85**

**Adresse mail : [sessadmélanie@ipsis.org](mailto:sessadmélanie@ipsis.org)**

**Organisme gestionnaire : IpSIS (Institut pour la Socialisation, l'Intégration et le Soins)**

**Numéro FINESS : 770816478**

**Numéro SIRET : 339 701 138 00218**

**Code APE : 853 J**

**Date de création : 13 janvier 1999**

**Dernier agrément : 31 octobre 2000**

**Capacité totale agréée : 50 enfants**

# Première partie

## Identité et valeurs

### 1° L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE IPSIS : SON HISTOIRE, SON ENGAGEMENT ET SES VALEURS :

#### 1.1 Histoire et évolution :

Bénéficiant d'un statut associatif régi par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, l'Institut pour la Socialisation, l'intégration et le Soins, fondé en 1985 (précédemment nommé ELAN) a tout d'abord basé son activité sur l'organisation d'activités de loisirs et d'animation à destination d'enfants handicapés.

Rapidement, l'association a organisé des interventions médico-sociales en milieu scolaire ordinaire, donnant ainsi naissance, dès 1985, aux classes Mélanie, en préfiguration des CLIS actuelles. Ainsi, les premières classes d'intégration pour jeunes déficients ont été initiées, dispositif précurseur du SESSAD actuel.

L'association a poursuivi son innovation en créant des SESSAD, pour un public d'enfants et de jeunes déficients intellectuels et visuels (SESSAD MELANIE et le Service d'Aide à de l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire : SAAAIS MELINA). Ces services ont constitué les premiers établissements sociaux et médico-sociaux de l'association, qui poursuivait par ailleurs le développement de solutions d'animation et la gestion d'équipements socioculturels.

Rapidement le profil des enfants concernés par les accompagnements médico-sociaux s'est diversifié, en évoluant vers des enfants présentant des troubles de la conduite et du comportement. Ces circonstances ont orienté les professionnels vers un travail et un accompagnement spécifique, propre à ces publics.

Forte de l'expérience ainsi acquise, l'association a développé, en partenariat avec la DDASS (DT-ARS à ce jour) de Seine et Marne un projet d'Etablissement et Service d'Aide par le Travail, spécialisé dans l'accompagnement de personnes atteintes de troubles psychiques. L'ESAT ELISA 77 de Chelles accompagne donc, depuis 1997, 82 travailleurs handicapés, souffrant de troubles psychiques.

En septembre 2008, l'association, anciennement dénommée E.L.A.N. Enfance, Loisirs, Animation, Nature, prend pour dénomination **I.p.S.I.S : Institut pour la Socialisation, l'Intégration et le Soins.**

En raison du faible nombre de porteurs de projets dans l'accompagnement du handicap psychique, l'association a été sollicitée pour développer des équipements semblables en région PACA (Aix, Vitrolles), Languedoc Roussillon (Nîmes), Midi Pyrénées (Pechbonnieu) et Champagne Ardennes (Reims). Par ailleurs l'offre a pu être complétée par des dispositifs expérimentaux d'ESAT Culturels, autour des métiers du spectacle (artistiques et techniques).

Le secteur enfant s'est également étendu, au travers du développement de dispositifs d'accompagnement en milieu ordinaire de type SESSAD. Pour répondre à un besoin sensible, et dans le cadre d'un partenariat avec l'Education Nationale (IA93), un premier SESSAD accompagnant des enfants qui présentent des troubles de la conduite et du comportement a été mis en œuvre à Livry-Gargan, pour le suivi de 39 enfants. Cette action a été poursuivie par l'installation d'un second établissement de 60 places dans le nord du département, ayant le même agrément.

C'est ainsi qu'en 2010 l'IpSIS a ouvert les portes de deux nouvelles structures : Le SESSAD La Roselière et l'ESAT ELISA 30 à Nîmes.

Dans le même temps, l'association a été sollicitée pour développer son travail auprès de jeunes publics relevant du champ de la prévention spécialisée. Ce qui l'a conduite à terme à gérer un Service de Prévention Spécialisée dans l'agglomération Orléanaise. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Conseil Général du Loiret a décidé d'arrêter le financement des actions de Prévention Spécialisée, stoppant ainsi les activités d'IpSIS en ce domaine.

Aujourd'hui, la mission associative est assurée par 12 établissements ou services : 7 ESAT, 1 entreprise adaptée, 4 Services d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile.

Grâce à l'implication d'équipes pluridisciplinaires, l'association accueille, fin 2013, dans 12 établissements ou services spécialisés plus de 800 enfants, adolescents et adultes. Les lieux d'accueil sont répartis sur 8 départements.

## **1.2 L'engagement d'IpSIS :**

L'association se propose de conseiller, de soutenir et d'accompagner les citoyens, les usagers, les familles, les institutions, les collectivités et toute personne concernée par la question de l'intégration sociale, en situation de handicap psychique, sensoriel, intellectuel et en difficulté sociale, sanitaire, ou éducative.

De même, elle œuvre dans les domaines de l'autonomie sociale, professionnelle de ces personnes et à leur intégration.

Ainsi, l'association a pour but :

- ✓ D'assurer l'orientation et la gestion d'établissements et de services médico-sociaux ou de prévention spécialisée en conformité avec les schémas départementaux, et les orientations et priorités régionales fixées par les autorités compétentes.
- ✓ De promouvoir un accompagnement de qualité de la personne handicapée dans le respect des recommandations de l'ANESM et de l'évolution du CASF.
- ✓ D'inscrire son action dans l'ensemble de la vie sociale.
- ✓ De développer tout mode de prise en charge susceptible de répondre à des besoins nouveaux ou existants.
- ✓ D'apporter aux professionnels tous moyens nécessaires à la réalisation des objectifs d'accompagnement.
- ✓ De développer tout mode de partenariat au service de l'accompagnement des usagers et de leur famille.
- ✓ D'être un espace d'échange et de soutien pour les familles et les usagers.
- ✓ D'assurer un soutien technique et de garantir la formation et le perfectionnement des professionnels.

### **1.3 Les valeurs défendues :**

Association laïque et apolitique, c'est avant tout dans le partage de valeurs humanistes communes qu'œuvre l'**IpSIS**.

Le projet associatif élaboré en 2009, en cours d'actualisation, soutient les valeurs suivantes :

- ✓ Lutter contre les discriminations et exclusions
- ✓ Promouvoir et favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes
- ✓ Défendre les droits des usagers et des familles
- ✓ Favoriser l'accès à la citoyenneté et à l'intégration des personnes vulnérables en situation de handicap et en grande difficulté
- ✓ Assurer la qualité du service rendu

Ces valeurs se déclinent à la fois dans les principes d'intervention de chaque structure et dans le contenu des projets personnalisés.

## **2° L'ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES EN REGION :**

Depuis fin 2013, le Conseil d'Administration d'IpSIS ainsi que le Directeur Général, conformément à la situation géographique des structures ont mis en place une gestion régionale.

La région nord regroupe 4 services du secteur enfance et 3 ESAT. Cette région est dirigée par une directrice des établissements de la région nord dont la mission est d'assurer l'organisation et la gestion des établissements ou services, dans le respect notamment des aspects techniques, sécuritaires, budgétaires. Garante du respect des droits des usagers, de la mise en œuvre du projet institutionnel de chaque structure et des conditions de réalisation

du travail des salariés, elle est secondée dans ses fonctions par des adjoints et responsables de site.

## 2.1 Missions et présentation des SESSAD :

Les SESSAD constituent un outil majeur de la politique d'intégration promue par les pouvoirs publics, notamment au travers de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les SESSAD favorisent la prévention de l'exclusion scolaire et sociale et contribuent à l'intégration en milieu ordinaire pour les enfants en âges d'être scolarisés.

Ces structures proposent un accompagnement global aux usagers et à leur famille, se concrétisant par l'élaboration d'un projet pédagogique, éducatif et thérapeutique individualisé, révisable à tout moment. Ce projet est élaboré par une équipe pluridisciplinaire, en lien avec les différents partenaires et en relation étroite avec les familles.

L'intervention des professionnels se réalise au plus près des différents lieux de vie de l'enfant : le domicile parental, mais plus souvent l'école, voire les lieux d'activités extrascolaires.

Le SESSAD, assure trois missions principales articulées au sein du projet individualisé de chaque enfant ou adolescent :

- ✓ Le soutien à l'inclusion scolaire et à l'acquisition de l'autonomie,
- ✓ Le conseil et l'accompagnement de la famille et de l'entourage en général,
- ✓ L'accompagnement thérapeutique et l'aide aux orientations.

Les liens avec la Commission Départementale des Droits et de l'Autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et l'Education Nationale sont bien évidemment prégnants, car l'objectif demeure avant tout d'élaborer un parcours de vie permettant et favorisant une liberté et une libre adhésion de l'enfant et de sa famille.

**Le SESSAD Mélanie 77** est situé à Saint Thibault des Vignes. Il est agréé pour l'accueil de 50 enfants et adolescents âgés de 3 à 18 ans, déficients intellectuels légers et moyens sans troubles majeurs du comportement associés, évoluant en milieux ordinaires tels que : crèches, écoles, collèges, centres de loisirs, clubs sportifs...

**Le Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (S3AIS)** accompagne des enfants amblyopes (déficients visuels, malvoyants et non-voyants). Ce service est situé à Lognes.

**Le SESSAD Sélia 93** situé à Livry-Gargan, a ouvert ses portes le 10 avril 2000. Le projet de création visait l'accueil de 30 jeunes de 10 à 16 ans. Suite à la modification d'agrément en septembre 2002, la tranche d'âge des enfants accueillis est passée à 7-16 ans. La demande d'extension d'avril 2004 a porté l'effectif autorisé à 39 places. Le secteur d'intervention se situe à l'Est du Département de la Seine Saint Denis.

**Le SESSAD La Roselière** est implanté depuis juin 2010 sur la commune de Stains. Sa mission est d'assurer l'accompagnement de 40 enfants et adolescents, non déficients, présentant des troubles de la conduite et du comportement âgés de 6 à 17 ans. Une extension

de sa capacité d'accueil est active depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, 20 places supplémentaires sont aujourd'hui réservées à l'accompagnement de petits âgés de 3 à 6 ans.  
Le secteur d'intervention de ce service est l'ouest du département de Seine Saint Denis.

## 2.2 Mission et présentation des ESAT :

Un ESAT est une structure médico-sociale offrant aux travailleurs handicapés des activités professionnelles ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif. En cela, il n'est pas une entreprise, ni un lieu de soins.

Il accueille le travailleur handicapé dont les capacités de travail ne permettent pas de travailler ni dans une entreprise ordinaire ni dans une entreprise adaptée.

Il doit permettre de mettre en place des actions :

- de maintien des acquis scolaires et/ou professionnels,
- d'accès à l'autonomie.

L'orientation en ESAT, décidée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDA-PH), vaut reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Les 3 ESAT de la région nord accompagnent des personnes souffrant de maladie psychique. La maladie psychique se caractérise d'abord et avant tout par une très grande complexité et diversité de ses origines, de ses symptômes, de ses conséquences et de ses traitements.

Le handicap psychique reconnu depuis la loi de 2005 et engendré par la maladie se manifeste de manière générale par des difficultés temporaires ou durables à participer à des échanges liés à la vie sociale.

Ces difficultés peuvent se manifester de différentes manières (excitabilité extrême, repli sur soi, isolement, risques suicidaires...). C'est précisément le travail des équipes pluridisciplinaires que d'aider les personnes à surmonter ces difficultés et à mobiliser leur potentiel au service de leur insertion sociale.

Les ESAT se sont donnés pour mission de favoriser l'épanouissement personnel, social et professionnel des travailleurs en situation de handicap psychique qu'ils prennent en charge. Les axes de travail privilégient la possibilité offerte aux personnes qui en manifestent le désir et qui en ont les capacités, de quitter la structure pour accéder au milieu ordinaire de travail ou à une Entreprise Adaptée (E.A). Pour ce faire, les ESAT proposent des activités professionnelles variées : espaces verts, sous-traitance industrielle, prestations de service en cuisine et en salle, entretien des locaux, conciergerie, mécanique deux roues et blanchisserie.

Les travailleurs en situation de handicap psychique pris en charge au sein de l'ESAT travaillent à temps partiel ou à temps complet et peuvent être détachés individuellement ou collectivement pour des actions de travail en entreprise.

**L'ESAT Elisa Sénart** est situé à Combs la Ville. IL a ouvert ses portes en novembre 2005, passant progressivement d'un agrément à 84 places puis 94 pour se stabiliser à 104 accompagnements depuis 2012.

Il accueille des adultes handicapés psychiques âgés de 18 à 60 ans, dont la capacité de travail est amoindrie.

**L'ESAT Elisa 77 situé de Chelles** a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> juillet 1988. Cet établissement est agréé pour l'accompagnement de 82 travailleurs présentant un handicap psychique, âgés de 26 ans à 59 ans.

**L'ESAT Elisa 51 situé de Reims** a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> octobre 2003. Cet établissement est agréé pour l'accompagnement de 60 travailleurs présentant un handicap psychique, âgés de 23 à 60 ans.

### **3° LES MISSIONS DU SESSAD MELANIE EN LIEN AVEC LES EVOLUTIONS DE L'ACTION SOCIALE ET DES POLITIQUES SOCIALES :**

#### **3.1 Les évolutions de l'action sociale**

De nombreux changements, que l'on peut nommer « mutations sociales », ont depuis 20 à 30 ans, modifié le visage de la société française. Parmi ces mutations, nous pouvons énoncer le morcellement des liens familiaux, les modifications de la place de la femme au sein de notre société, le vieillissement de la population, les déséquilibres de l'urbanisation, l'autonomie de plus en plus tardive des jeunes, les bouleversements massifs des formes d'emploi, les mutations de la pauvreté (source de l'ODAS).

Ces différents facteurs ont bien sûr contribué à modifier la façon dont se pose aujourd'hui la question sociale (chômage en constante augmentation, montée des exclusions...) et à élargir les publics concernés par l'intervention sociale.

Les missions des services et structures doivent donc s'adapter. Cette évolution peut se repérer de la manière suivante :

- Nécessité de modes d'action d'avantage centrés sur le milieu que sur la seule aide à la personne : politique d'inclusion sociale, de proximité, de scolarisation en milieu ordinaire,
- Développement d'articulations plus marquées entre les différents champs institutionnels en élargissant le périmètre des institutions concernées par l'action sociale,
- Volonté d'une évolution des modes d'intervention qui doivent prendre en compte les droits des usagers.

Ces nouvelles missions nous conduisent à des exigences accrues.

Nous devons, d'une manière différente des années écoulées, développer notre capacité à faire évoluer en permanence le fonctionnement du service en ayant le souci de :

- Formaliser un projet d'établissement s'intégrant à des politiques publiques territorialisées dans le cadre du schéma départemental,
- Développer un travail en réseau,
- Montrer notre capacité à définir et suivre des projets personnalisés,
- D'animer et de développer les instances porteuses et garantes de la parole de l'enfant et de sa famille.

Les textes législatifs et réglementaires promulgués depuis 2002 (Loi 2002-2, Loi du 11/02/2005, Loi du 21 juillet 2009) impulsent des évolutions qui, à court et moyen termes, réinterrogent significativement le positionnement et les modalités de mise en œuvre de l'action sociale et médico-sociale.

Un travail soutenu de réflexion et de mise en perspective va devoir être engagé à partir de thématiques centrales telles que :

- ✓ L'usager : l'affirmation de ses droits, sa place centrale dans le dispositif, sa position de cocontractant (contrat de séjour ou DIPC),
- ✓ Un paysage institutionnel en profonde mutation avec le département qui est un acteur incontournable pour le secteur médico-social depuis la mise en place de la MDPH,
- ✓ Une approche du handicap et de la personne handicapée dont le principe d'inscription en milieu ordinaire va questionner la place des structures spécialisées, notamment leur articulation avec les dispositifs de droit commun,
- ✓ Une logique d'action des établissements médico-sociaux en totale rupture avec la conception antérieure des structures : inscription sur un territoire (complémentarité, collaboration, coopération avec les différents opérateurs locaux sanitaires, sociaux et médico-sociaux), dynamique de projet, évaluation conditionnant la pérennité du projet d'intervention.

Ainsi, les évolutions qui ont marquées ces dernières années s'articulent autour de notions ou de mots clé qui doivent être au centre des pratiques professionnelles. Parmi ces mots clé, il convient pour l'essentiel de retenir : décentralisation, proximité, prise en charge séquentielle, décloisonnement, citoyenneté, mobilité, partenariat, coopération.

### **3.2 Principales orientations du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (PRIAC) 2011 – 2015**

Les demandes d'autorisations de création, d'extension et de transformation d'établissements et services tarifés par l'Etat devront être compatibles avec le PRIAC (Art. L.313-4 du CASF)<sup>1</sup> : Les priorités régionales par territoire concernant les SESSAD sont les suivantes :

- ✓ Accompagnement et maintien à domicile
  - Assurer le développement de SESSAD pour accompagner quand nécessaire la scolarisation : création de 224 places supplémentaires
- ✓ Développer les SESSAD pour l'ensemble des handicaps en accentuant sur certains types de publics selon la répartition suivante : 80 places déficience intellectuelle, 100 places autisme, 30 places troubles du caractère et du comportement, 12 places

déficience visuelle, 2 places pour autre type d'handicap (notamment troubles du langage).

Ces actions s'inscrivent dans un rééquilibrage régional des équipements. Bien sûr, les développements auront lieu au sein des départements les moins équipés, dans une logique de convergence des taux d'équipement. Et en coordination avec l'Education Nationale.

### **3.3 Le Schéma Départemental de soutien à l'autonomie 2015-2020.**

« Le choix du Département d'élaborer pour les 5 prochaines années un schéma unique de soutien à l'autonomie, affirme sa volonté de définir et de décliner une politique sociale en adaptant ses objectifs aux évolutions sociétales et aux attentes des personnes concernées, notamment celles dont l'âge ou une incapacité atteint leurs aspirations à vivre une vie quotidienne librement déterminée.

Pour l'élaboration de ce schéma, le Département a souhaité permettre des regards croisés et construire une politique de soutien à l'autonomie des personnes, âgées ou handicapées, sur la base de leur parcours de vie. »

Le schéma 2015-2020 retient 3 axes d'intervention qui se déclinent au travers d'actions :

#### **Axe 1 : Développer et préserver l'autonomie des personnes**

- Dépister, accompagner et favoriser l'autonomie des jeunes enfants et des enfants en situation de handicap
- Accompagner les jeunes en situation de handicap dans leur insertion professionnelle et favoriser l'emploi
- Préserver l'autonomie des personnes en favorisant leur vie sociale et leur vie dans la Cité
- Favoriser l'accès aux pratiques culturelles et sportives

#### **Axe 2 : Soutenir les aidants, les bénévoles et les professionnels dans leurs actions d'accompagnement des personnes handicapées ou âgées.**

#### **Axe 3 : Communiquer et informer sur les dispositifs, piloter et observer la mise en œuvre des politiques publiques pour les personnes âgées et les personnes handicapées.**

### **3.4 Les orientations et missions du SESSAD articulées avec le schéma**

Dans le cadre des principes d'intervention soutenus par les professionnels, les 3 axes du schéma se déclinent au travers de l'exercice des missions, effectué de la manière suivante.

#### **• Les missions imparties au SESSAD Mélanie**

Les interventions du S.E.S.S.A.D. sont:

- **personnalisées:** elles s'organisent autour du projet personnalisé de l'enfant ou de l'adolescent, projet élaboré avec la famille

- **globales**: elles associent des prestations éducatives, rééducatives et thérapeutiques.

Le S.E.S.S.A.D inscrit ses actions dans une logique de complémentarité avec l'école, le bénéficiaire, sa famille et son environnement social.

Les missions du service à l'égard des enfants, adolescents suivis et de leurs familles sont les suivantes :

- Evaluer finement et précisément les difficultés rencontrées, pour pouvoir proposer un accompagnement thérapeutique, éducatif et rééducatif adapté, en collaboration avec l'environnement et les réseaux (scolaire, thérapeutique, associatif, familial) ou proposer une orientation adaptée.
- Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant accueilli, son bien être, l'amener à se réaliser, à être le plus autonome possible, à développer ses capacités, ses compétences, en le considérant dans sa globalité.
- Favoriser l'inclusion sociale de l'enfant accueilli, tant dans le domaine scolaire que dans celui des relations interpersonnelles.
- Apporter soutien et conseil à l'équipe pédagogique, avec laquelle le service développe une collaboration efficace essentielle. Il fait connaître ses préconisations en matière d'orientation ou de réorientation.
- Accompagner l'élaboration du projet de formation professionnelle de l'adolescent en lien avec son projet de vie construit par la famille.
- Assurer la coordination entre les partenaires et développer le travail en réseau et la collaboration avec d'autres structures.
- Assurer un service de suite, durant les trois années succédant le départ du jeune, du service.

Très attentifs à respecter les rythmes de vie de l'enfant et de sa famille, les professionnels du SESSAD interviennent le plus souvent sur les temps scolaires pour ne pas alourdir les journées de l'enfant, tout en respectant, dans la mesure du possible, les exigences des enseignants, en lien avec son projet de scolarisation.

La dimension du soin se décline dans les multiples accompagnements à dominante éducative, rééducative, pédagogique ou thérapeutique. Ceux-ci sont pensés dans **une approche globale** prenant en compte tous les aspects de la problématique des personnes accompagnées.

## Deuxième partie

### Un projet personnalisé d'accompagnement

#### 1° PRESENTATION DU SESSAD ET DU PUBLIC

##### 1.1 Le cadre légal

- Code de l'Action Sociale et des Familles :
  - Articles L 312-1 et suites.
  - Articles D 312-11 à D 312-59
- La Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ainsi que l'ensemble des décrets et circulaires s'y afférents,
- La Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ainsi que certains décrets y afférents,
- Le Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap,
- La Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance,
- Le Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L. 351-1 du code de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux mentionnés aux 2° et 3° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles,
- La Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, dite loi « Hôpital Patient Santé Territoire » (HPST) qui réunit à nouveau le champ du handicap et de la santé. Cette loi est à l'origine de la création de l'ARS. L'objectif général des politiques publiques est la recherche d'une cohésion sociale renforcée. La loi HPST accentue les notions de proximité territoriale et d'égalité de traitement. Cette loi, encore récente, tout comme celles de 2002 et de 2005, concourent à modifier en profondeur le fonctionnement du secteur médico-social.

## **1.2 Le cadre administratif**

Le fonctionnement du service est autorisé par la Direction Départementale de l'Agence Régionale de la Santé de Seine et Marne.

Agréé pour accompagner 50 enfants âgés de 3 à 18 ans. Financé par le versement d'une dotation globale, la tarification est déterminée par la DT-ARS et est versée par la Sécurité Sociale.

Les bénéficiaires sont orientés par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA), instance d'orientation des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

Le dernier arrêté d'autorisation de fonctionnement date du 31 octobre 2000, (arrêté n°2000-2256).

## **1.3 L'histoire du service : Des classes Mélanie au SESSAD Mélanie**

En 1986, les fondateurs de l'Association ELAN ont été précurseurs d'un concept de classes dites intégrées afin que les enfants handicapés puissent poursuivre leur scolarité en milieu ordinaire. Les classes Mélanie ont été ainsi créées au nombre de quatre. L'Education Nationale a mis à disposition un instituteur spécialisé par classe et l'association Elan un éducateur par classe, ainsi qu'une équipe médicale et paramédicale à temps partiel constitué d'un psychiatre, d'une orthophoniste et d'une psychomotricienne. Les professionnels intervenaient au sein des structures scolaires des villes de Chessy, Othis et Chelles.

Puis en 1999, la création des classes d'intégration telles que les CLIS, UPI, ULIS, SEGPA... a permis l'accueil des enfants au sein de ces dispositifs de l'Education Nationale.

L'Association a pu, à partir de ce moment, développer des services spécifiques au bénéfice des enfants connaissant une situation de handicap.

Le projet du SESSAD Mélanie 77 est issu d'une convergence de réflexion entre l'Association qui a pu alors s'appuyer sur son expérience des classes Mélanie et la DDASS qui souhaitait créer ce type de service pour répondre aux besoins des enfants déficients et de leurs familles.

Le SESSAD Mélanie a ainsi ouvert ses portes en mars 1999 et se situait alors à Crégy-les-Meaux. Il était alors agréé pour l'accompagnement de 35 enfants âgés de 3 à 17 ans.

En 2000, l'agrément est passé de 35 à 50 enfants suivis.

Depuis 2004, le service est installé dans des locaux, propriété de l'Association, à Saint Thibault des Vignes.

## **1.4 Evolution des publics, des besoins, du dispositif depuis 2009**

Concernant cette partie, nous utiliserons, pour notre analyse, des données issues du rapport d'activité 2014.

- **Nombre d'enfants accueillis au cours de l'année**

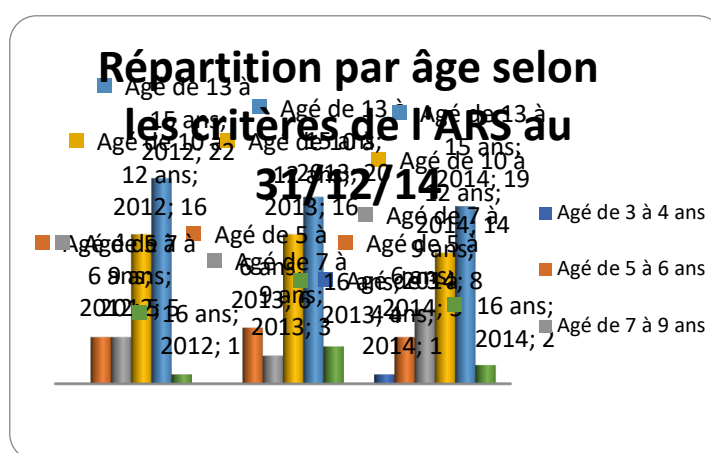
Mouvement et nombre d'enfants accueillis dans le service, pour un agrément de 50 enfants :

		Nb d'enfants en fin d'année
<b>2012</b>	5 admis et 6 départs	<b>49 enfants</b>
<b>2013</b>	10 admis et 10 départs	<b>49 enfants</b>
<b>2014</b>	10 admis et 10 départs	<b>49 enfants</b>

Le mouvement entrants/sortants en 2014 reste identique à celui de l'année précédente et conserve une stabilité du nombre des enfants accueillis au service en lien avec l'agrément.

La file active, quant à elle, nous permet d'évaluer de façon plus globale l'activité du SESSAD sur ces trois dernières années. Au 31 décembre 2014, le SESSAD MELANIE 77 accueille 49 enfants, mais au cours de cette année, le cumul des enfants entrants et des enfants sortants, permet d'indiquer que nous avons assuré le suivi en tout, de **59 jeunes et leurs familles**.

- **Répartition par âge**



En 2014, la tranche d'âge des jeunes accueillis qui reste la plus représentée est celle des **13/15 ans**, soit **38,7%** des jeunes accueillis.

Une tendance à une augmentation des enfants préadolescents et adolescents est observée depuis ces dernières années. En 2014, **67,34%** des jeunes accueillis sont âgés de plus de 10 ans, et **sur ces trois dernières années, la moyenne les concernant est de 72,78%** de la totalité des jeunes accueillis au SESSAD.



Coulommiers. Ils n'apparaissent pas sur ce graphique, les suivis des jeunes concernés s'étant stoppés en juin 2014.

- **Répartition par type d'intégration scolaire et/ou type de classe**

La répartition par type d'intégration scolaire est en faveur de l'intégration collective. Ce constat est cohérent compte tenu de notre agrément. On note toutefois une légère et régulière augmentation de l'intégration individuelle qui concerne 5 enfants scolarisés en maternelle, 2 en CP, 1 en CM2, 2 jeunes en Segpa et 2 en lycée professionnel.

En 2014, nous notons une stabilité concernant le nombre de jeunes enfants scolarisés en maternelle. Ce constat va de pair avec l'accueil des tout-petits favorisant la prise en charge précoce.

Le nombre des jeunes scolarisés en ULIS reste le plus important et fait lien avec nombre prédominant de jeunes appartenant à la tranche d'âge 13/15 ans. **59,18% des jeunes accueillis sont scolarisés en ULIS/Segpa/lycées.**

Il n'apparaît que 2 jeunes en lycée professionnel, mais notre intervention dans le cadre du service de suite en concerne également 2 autres.

- **Nombre de notifications reçues, liste d'attente**

En 2014, la MDPH nous a adressé **52 notifications**, dont 11 hors secteur ou agrément. Ce nombre augmente par rapport à l'année 2013, qui en décomptait 33 ; il est significatif des besoins repérés sur le secteur géographique concerné.

Nous pouvons observer la proportion toujours très importante des dossiers reçus sur l'année en cours et qui s'ajoute au nombre de dossiers reçus en 2012 et 2013 que nous n'avons pu traiter faute de place disponible.

Jusqu'en 2009, le temps d'attente pour un accueil, à compter de la réception de la notification MDPH par le service, était d'une année. Il passe à présent à **trois ans**.

Plusieurs facteurs interviennent dans l'explication de ce constat :

- L'augmentation de la demande : Le souhait des familles de maintenir leur enfant en milieu ordinaire, que ce soit au cours du primaire ou en fin de collège.
- Le manque de place disponibles en établissements spécialisés pour les enfants et adolescents inscrits dans un parcours scolaire ne correspondant plus à leurs besoins.
- L'allongement du temps de suivi : La difficulté pour les jeunes de 16 ans, en fin de parcours scolaire, de trouver une orientation adaptée à leurs besoins et pour lesquels nous poursuivons l'accompagnement.

Au 31 décembre 2014, **la liste d'attente était composée de 55 situations.**

- **Les projets de fin d'accompagnements**

En 2014, nous sommes amenés à effectuer plusieurs constats en observant le projet de suite des jeunes pour lesquels le suivi par le SESSAD prend fin :

### - **Poursuite de la scolarité en milieu ordinaire**

Depuis 2013 cet item concerne essentiellement des adolescents qui, au terme de leur scolarité au collège (ULIS ou SEGPA), poursuivent une formation CAP en lycée professionnel. En 2014, 3 jeunes ont fait le choix de cette orientation (CAP « aide à la personne », CAP ATMFC «assistant technique en milieu familial et collectif », CAP mécanique auto, CAP APR « agent polyvalent de restauration »). Le suivi mis en place par le SESSAD aurait eu bénéfice à se poursuivre pour leur apporter un soutien dans leur intégration scolaire, sociale et identitaire. L'éloignement géographique des lycées professionnels offrant une formation CAP, d'ailleurs très restreinte dans les choix proposés, est un élément qui freine énormément le maintien de l'accompagnement par le SESSAD. Dans nos conditions actuelles d'insuffisance en moyens humains, il est difficile pour les professionnels de réserver, dans leur emploi du temps, le temps nécessaire à ces accompagnements.

### - **Les orientations aboutissant à l'admission en IMPro et IME**

Les orientations en IMPro restent, en 2014, identiques à l'année précédente. C'est un constat qui reste dans une logique de projet d'accompagnement des adolescents déficients intellectuels. Nous constatons toutefois que ces dernières années il est difficile pour les jeunes de moins de 14 ans de trouver une place en IME, par manque de places disponibles dans ces structures.

### - **Développement de l'accompagnement dans le cadre du service de suite**

Depuis 2012, nous développons cette modalité d'accompagnement pour répondre aux besoins repérés qui concerne essentiellement les jeunes après le collège. Jusqu'à présent, le service de suite visait à les accompagner dans la poursuite de l'élaboration de leur projet professionnel. Il consiste maintenant aussi à être force de proposition pour la mise en place d'outils de compensation dans le cadre de la poursuite de leur scolarisation.

Le réseau de partenaires que nous nous attachons à développer actuellement tant au niveau des formations et orientations professionnelles qu'au niveau social et de loisirs, sera un outil indispensable pour optimiser ce service que nous sommes en devoir de proposer.

## **2° LES PRINCIPES D'INTERVENTIONS**

### **2.1 : Centrer l'accompagnement sur les caractéristiques et besoins de la personne accueillie**

Les enfants et adolescents accueillis et accompagnés par le SESSAD sont orientés sur décision de la MDPH. Ce sont des enfants et adolescents atteints de déficience intellectuelle, telle que définie par la CIM 10 (Classification Internationale des Maladies, 10<sup>e</sup>. Edition) par un Quotient Intellectuel global inférieur à la moyenne – global ne signifiant pas homogène. Afin de mieux identifier ce trouble et d'essayer d'en comprendre les origines, le diagnostic médical peut s'orienter et s'étayer vers des explorations neurologiques, biologiques, génétiques et somatiques. L'affinement diagnostique permet d'affiner et d'individualiser au mieux les actions d'accompagnements et les techniques éducatives et rééducatives propices à chaque enfant. Ce que l'insuffisance générale des moyens de tous ordres ne permet pas toujours. Les prises

en charge précoces et soutien à la socialisation dès l'âge de 3 ans sont souhaitables en articulation avec le soutien de la famille.

Globalement ces jeunes présentent un rythme d'adaptation plus lent et des difficultés à faire face aux exigences de la vie quotidienne. Leurs capacités cognitives et relationnelles sont freinées par des difficultés, plus ou moins importantes, de mémorisation, d'attention, de compréhension, de mobilisation de l'énergie, de repérage dans le temps et dans l'espace, de communication et de vocabulaire (lecture et écriture des mots et des chiffres, expression verbale).

Ces enfants, adolescents se trouvent engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions de compensation (étayage de l'adulte, adaptation du rythme, mise en œuvre d'aides techniques) et à un accompagnement personnalisé intervenant de façon globale, permettant de répondre à leurs besoins dans le respect de leur projet de vie.

Le travail mené au sein du SESSAD prend en compte la conception multidimensionnelle de la déficience intellectuelle qui renvoie toujours à une perturbation élargie impliquant l'enfant dans sa globalité, ce qui rend indispensable la prise en compte du contexte socio-familial.

Il s'agit aussi, afin de donner sens aux actions menées, de faire le lien avec et entre l'enfant, sa famille et les différents professionnels.

Le travail n'est pas seulement orienté vers une démarche visant uniquement à compenser le ou les déficits, mais il tend surtout vers un mieux-être de l'enfant en reconnaissant ses besoins et en soutenant son évolution grâce à une approche pluridisciplinaire mobilisant parallèlement l'environnement familial.

## **2.2 Faire bénéficier l'enfant et sa famille des compétences d'une équipe pluridisciplinaire**

### **2.2.1 La dimension médico-thérapeutique**

Compte tenu des difficultés spécifiques présentées par les enfants accueillis et des troubles qui peuvent y être associés, l'intervention médicale et paramédicale reste primordiale.

- Le médecin psychiatre de la structure est le garant de l'harmonie de la prise en charge médico-thérapeutique. Il a la responsabilité du suivi clinique, de la surveillance des états pathologiques divers que présentent les jeunes.

Il fait le lien avec l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD, dans le cadre d'une réflexion sur le sens de sa mission. Il complète le travail d'élaboration psychopathologique effectué dans le cadre d'une supervision collective qu'anime une psychanalyste.

Ses actions s'inscrivent également dans un travail de guidance auprès des familles.

- Le psychologue cherche, autant que possible, à créer un espace de parole pour l'enfant ou l'adolescent, ainsi qu'à toutes les personnes gravitant autour du projet thérapeutique (sa famille, les professionnels susceptibles d'intervenir auprès de lui). Il met en œuvre, au travers d'une démarche professionnelle propre, des méthodes d'évaluation, d'analyse, de soin clinique, de conseil et de prévention, en collaboration avec l'équipe médicale, paramédicale, éducative et sociale.

Le rôle du psychologue est ainsi axé vers l'écoute, le soutien à l'élaboration des difficultés et des points de souffrance exprimés par le jeune afin de tendre vers le mieux-être et l'inscription dans le lien social.

Les actions menées pour répondre aux missions imparties à la fonction de psychologue se partagent en deux parties : une fonction clinique et une fonction institutionnelle. Ces fonctions se déclinent en différentes missions qui sont les suivantes :

#### **La fonction clinique :**

- **Une mission d'évaluation et d'accueil** : recueil des données cliniques, passation de bilans psychométriques, analyse et rédaction, entretiens de restitution aux parents et à l'enfant, participation à l'élaboration du projet thérapeutique.

- Il propose une évaluation des besoins de l'enfant/adolescent (bilans psychométriques), notamment lors de la période d'évaluation, afin de repérer les potentialités et les déficits à compenser chez l'enfant ou l'adolescent, mais aussi en période d'orientation afin d'évaluer les compétences et difficultés du jeune d'apporter des éléments complémentaires aux propositions de suivis de projet.

- il participe aux réunions de synthèse (suivis enfants) et aux synthèses d'observation.

- **Les tests projectifs** : une psychologue intervient à 0.10 ETP afin d'apporter son savoir-faire en matière de passation de tests projectifs.

Les épreuves projectives permettent d'apprécier la qualité des processus de pensée sous l'angle de l'adaptation à la réalité et de la capacité à fantasmer. La visée est de pouvoir approcher le jeu de la pensée en mettant en évidence les principaux registres de conflits et les angoisses prévalentes, de cerner les grandes lignes de l'organisation défensive et de rendre compte de l'efficacité de cette organisation et enfin, de situer l'enfant ou l'adolescent aux plans des processus d'individuation, de l'organisation narcissique et des identifications.

L'utilisation de la méthodologie projective est mise en œuvre en complémentarité des outils déjà mis en place au sein du SESSAD Mélanie (notamment les épreuves d'efficiences).

Le Rorschach a la particularité de rendre compte du travail de la perception, c'est-à-dire la façon dont la perception est investie par l'énergie pulsionnelle. L'utilisation de cette épreuve identitaire permet de mobiliser le sujet en termes narcissiques et identitaires.

- **Une mission d'intervention auprès de l'enfant/adolescent et de sa famille** :

- il met en place différents temps de prise en charge répondant au projet thérapeutique, par le biais d'entretiens individuels en fonction des besoins évalués, ou encore des groupes de médiation à visée thérapeutique ;

- il favorise le travail d'alliance thérapeutique en proposant des temps de rencontre familiale par des entretiens au SESSAD ou des visites à domicile, afin de soutenir notamment l'expression des compétences parentales et l'élaboration du projet de vie du jeune.

#### **La fonction institutionnelle :**

• **Le psychologue** participe à la réunion clinique hebdomadaire (réflexion clinique autour des situations et des problématiques des enfants/adolescents et de leurs familles), ainsi qu'à la réunion d'analyse des pratiques professionnelles (toutes les 6 semaines). Le travail clinique et institutionnel est complété par des temps d'échanges entre professionnels du SESSAD pour coordonner, autant que possible, les informations et éléments relatifs à l'évolution des jeunes que nous accompagnons.

Il consacre un temps suffisant à un travail personnel de recherche, d'information, de réactualisation de ses connaissances, d'élaboration, d'évaluation de sa propre pratique ou de supervision.

- **L'orthophoniste** : Ses missions sont à la fois de l'ordre de la prévention, de l'évaluation et de la prise en charge des enfants présentant des troubles de l'articulation, de la parole, de la compréhension du langage oral et écrit et de son expression.

Son champ de son intervention comprend les domaines des représentations de l'espace, du temps, construites par l'enfant et le graphisme, le travail des mémoires et de l'attention.

Langage et pensée étant étroitement imbriqués, l'orthophoniste s'attache à construire les premiers invariants, l'accès au symbolisme, les raisonnements logiques, à repérer et à développer les capacités cognitives de l'enfant.

Il s'agit de structurer leur pensée dans la temporalité, la causalité et la spatialisation.

Les difficultés langagières sont prises dans leur aspect formel ainsi que dans une visée réellement communicationnelle. L'orthophoniste s'attache à fournir à l'enfant tout moyen augmentatif et/ou alternatif (gestes et pictogrammes) pour aider à l'élaboration du sens et à l'émission de l'énoncé.

Il s'agit d'aider l'enfant à trouver des outils pour construire autrement ce qu'il n'a pas acquis, en lui proposant une autre façon de voir les choses ou de les aborder, de lui permettre d'expérimenter de nouvelles stratégies et de s'entraîner, de lui faire prendre conscience de l'importance de chercher, sans se sentir dans l'obligation de réussir. Ce sont les différents buts d'une remédiation.

Son intervention se situe dans un cadre pluridisciplinaire pour répondre aux besoins repérés de l'enfant pour lequel les objectifs de travail sont définis dans son projet personnalisé.

L'aide aux apprentissages scolaires est favorisée par une étroite collaboration avec les enseignants qui accueillent les enfants dans leurs classes.

Les différents temps de prise en charge peuvent se dérouler au service ou au sein des écoles, en groupe ou en individuel. Les modalités sont définies dans le cadre du projet personnalisé de l'enfant après une évaluation précise des besoins de l'enfant accueilli.

Des tests étalonnés permettent d'effectuer des bilans des capacités des enfants, à leur arrivée au Sessad et en fonction des demandes de l'équipe, des familles ou des partenaires extérieurs.

L'orthophoniste participe aux temps de réunion organisés au SESSAD et aux synthèses des enfants suivis par ses soins.

Elle se rend également disponible pour des points réguliers avec les enseignants, en fonction des besoins et rencontre les parents dans le cadre d'entretiens au service, de VAD et de réunions à thèmes.

Elle assure le contact avec les orthophonistes en libéral, concernant le suivi des enfants en cours d'évaluation, pour faire le point lorsque la prise en charge a lieu à l'extérieur ou pour assurer la passation.

- **La psychomotricienne** aide l'enfant à cheminer vers un mieux-être global par une meilleure perception et une meilleure utilisation de son corps dans ses capacités et ses limites.

Le soin psychomoteur consiste en une approche corporelle organisée sur deux axes qui sont en réalité intriqués et évoluent ensemble :

- les troubles instrumentaux que sont : les troubles de l'organisation spatio-temporelle, les troubles de la latéralité, les difficultés de coordination, d'organisation gestuelle, les troubles du schéma corporel, l'instabilité psychomotrice, l'inhibition motrice, ...

- les troubles ayant trait au corps dans sa dimension affective, les troubles de l'investissement et/ou de l'image et de la représentation du corps.

Le suivi psychomoteur tente donc d'harmoniser le vécu psycho-corporel des enfants, de faciliter leur adaptation à la socialisation et à la scolarisation (quand celle-ci est possible), leur meilleure autonomie, tout ceci en lien avec le projet personnalisé de l'enfant.

Il s'inscrit dans une démarche de soin global en lien avec le projet personnalisé de chaque enfant.

La psychomotricienne s'appuie sur un bilan psychomoteur, réalisé à l'accueil de l'enfant au SESSAD, afin d'avoir une perception de l'enfant dans sa globalité et de repérer plus précisément ses capacités et ses difficultés.

Les enfants et adolescents accueillis au SESSAD bénéficient de suivi individuel et/ou d'un suivi au sein d'une activité de groupe. Les activités mises en place peuvent se dérouler dans différents lieux, à l'école, au domicile, au SESSAD, dans des lieux de vies autres, ou encore à la piscine. Les séances durent entre 30 minutes et 1 heure et demie.

La psychomotricienne utilise différents outils : l'expression corporelle, le parcours sensori-moteurs, les activités rythmiques, les jeux faisant appel à la motricité fine et globale, la détente au moyen de médiateurs, le toucher-relationnel, la relaxation, ....

Outre les suivis réalisés auprès des jeunes, le travail des psychomotriciennes au SESSAD comprend : les évaluations des enfants accueillis, les bilans psychomoteurs, les écrits et participation aux synthèses de tous les enfants suivis, les visites à domicile ou entretien au service (en lien souvent avec les éducatrices), les contacts avec les partenaires extérieurs (enseignants, autres professionnels de santé) ainsi que le travail de préparation, l'accueil des stagiaires en formation, les recherches et formations professionnelles.

**Les réunions des psychomotriciennes** : dans une démarche d'échange autour de leurs pratiques professionnelles, les psychomotriciennes du service se réunissent avec certaines des psychomotriciennes évoluant sur le secteur (Lagny, St Thibault, Meaux, Chelles) à raison de quatre fois par an.

- **L'approche cognitive :**

- **Cognibulle, outil de remédiation cognitive en version informatisée** : Sous l'impulsion et la supervision de la psychologue et de l'orthophoniste, nous utilisons ce nouvel outil, pour un suivi individuel. Cet outil qui ne peut être utilisé qu'avec une licence annuelle, répond au constat de prégnance des troubles attentionnels et de concentration chez une grande partie des jeunes que nous accueillons et est mis en place en respectant un protocole de fonctionnement établie par les ECPA.

Les familles sont associées à ce travail d'une part dans la présentation de ce protocole, et d'autre part dans leur investissement personnel à domicile.

- **Développement des contenants de pensée, programme de remédiation des troubles structuraux de la pensée et de la logique** : sous la supervision et l'animation de la psychologue et orthophoniste, cet atelier s'adresse à des enfants qui présentent un déficit des structures logiques, des difficultés de raisonnement.

L'objectif est d'aider les jeunes à construire un appareil à penser, à les amener à un acte de généralisation. Ce travail peut se faire en individuel ou en petit groupe intérêt d'une confrontation des idées entre pairs dans une dynamique constructive ; il s'agit d'une élaboration cognitive commune, de pouvoir penser ensemble. L'importance est de mettre du sens à cette activité de plaisir afin que le développement de la pensée et du raisonnement puisse se transférer ailleurs.

### 2.2.2. Le travail éducatif

L'équipe éducative est composée de 4 professionnels dont 3 éducatrices spécialisées et 1 monitrice éducatrice.

Ces prises en charge sont toujours en lien avec le projet personnalisé de l'enfant, élaboré et réévalué chaque année lors d'une synthèse.

Au SESSAD, les éducatrices assurent une fonction de référent auprès de chaque enfant accueilli.

- Les objectifs du travail éducatif

L'activité éducative vient, à un moment donné, permettre une ouverture, un étayage relationnel nécessaire à la vie de l'enfant. Elle s'inscrit dans son projet de soin.

C'est à travers ces différents temps qu'une rencontre et surtout un lien peuvent se créer. Ils permettent une dynamique, un investissement des personnes et des lieux.

L'éducateur permet à l'enfant de développer ses compétences en lui apportant un cadre.

Les objectifs de travail sont :

- La socialisation, soit la capacité de vivre ou de continuer à vivre avec les autres
- L'autonomie, soit la capacité à agir et à penser seul au quotidien
- L'épanouissement personnel, soit le développement de la personne dans toutes ses potentialités
- La citoyenneté, soit la prise en considération de ses propres droits et devoirs
- L'insertion ou le maintien d'une insertion dans une structure scolaire ou professionnelle

- Les modalités de l'intervention éducative.

L'accompagnement éducatif peut s'effectuer de façon individuelle et/ou en groupe, au SESSAD ou en extérieur, en lien avec le projet personnalisé mis en place.

L'éducateur utilise l'espace de rencontre individuelle pour valoriser le jeune et le soutenir. Il peut ainsi se rapprocher des intérêts de l'enfant ou de l'adolescent : cette relation privilégiée entraîne un échange direct sur ses préoccupations (scolarité, famille, cadre de vie, difficulté dans ses prises en charge).

Les professionnelles proposent des supports et médiations variés selon leurs propres domaines de compétences en veillant à répondre aux objectifs du projet de l'enfant ou de l'adolescent dont elles ont la référence ou non. En utilisant des médiations artistiques, culturelles, sportives ou ludiques, les éducateurs proposent aux enfants des espaces d'expression adaptés à chaque situation.

L'accompagnement peut se dérouler sur le temps scolaire ou péri scolaire (temps de repas, sorties scolaires avec l'enseignant, en classe ou en dehors).

Les interventions s'effectuent au sein du service, au domicile, dans les établissements scolaires, lieux de stages, centres de loisirs, clubs sportifs, Maisons Des Jeunes, associations culturelles...

- Les activités durant les vacances scolaires.

Durant les congés scolaires et sur le temps d'ouverture du SESSAD, les éducatrices peuvent proposer aux jeunes des sorties axées sur le loisir favorisant ainsi les rencontres entre pairs.

Durant les périodes de vacances scolaires les éducateurs, parfois en collaboration avec d'autres professionnels, proposent des activités exceptionnelles qui viennent s'inscrire dans le projet individuel d'accompagnement de l'enfant. Sorties culturelles, activités sportives, repas. Les possibilités sont nombreuses et variées. Elles ne sont pas considérées comme des moments de loisirs mais plutôt comme un moyen alternatif de travail, une autre façon de se rencontrer, une occasion de partager des expériences nouvelles. Les traces laissées par ces moments de vécu commun peuvent ensuite devenir des points fondateurs de la relation éducateur/enfant, et donc une étape importante dans le cours de la prise en charge.

Les éducatrices participent à différentes réunions et rencontres : synthèses, DIPC, réunions institutionnelles, analyse des pratiques, rencontre avec des partenaires, avec les familles...

Elles fournissent des écrits professionnels : bilan d'observation, bilan éducatif annuel, compte rendu de VAD...

Afin d'assurer le transport des jeunes accueillis, le SESSAD fait appel à un prestataire de service. Ce dernier est un maillon important dans le lien entre le domicile, les établissements scolaires et le service. Par le biais d'échanges réguliers, les éducatrices apportent un soutien, une écoute ainsi que l'information et la sensibilisation nécessaires à ces professionnels pour permettre aux jeunes de bénéficier de ce service dans les meilleures conditions possibles.

### **2.2.3 L'accompagnement social**

L'accompagnement social des familles et des jeunes accueillis par le service est assuré par une assistante de service social (0.40 ETP). Les rendez-vous sont possibles au service comme au domicile.

L'Assistante de service social fait partie intégrante de l'équipe pluri disciplinaire, elle participe aux réunions du service, aux synthèses et rendez vous pour l'avenant au DIPC, dans le respect du secret professionnel inhérent à sa fonction.

Elle assure auprès des familles une information ou un accompagnement dans les démarches d'accès aux droits sociaux et peut être sollicitée pour toute question en lien avec la situation ou les projets de l'enfant, ou sur les éventuels retentissements du handicap sur la dynamique ou l'organisation familiale.

L'assistante de service social apporte également un éclairage spécifique sur les questions et situations nécessitant une orientation ou accompagnement au titre de la protection de l'enfance.

Cet accompagnement social se décline sur différents domaines d'intervention :

- Accompagnement social (Accès aux droits MDPH, CAF, dossiers d'aide financière pour projets concernant l'enfant...), orientation vers d'autres services sociaux, projets loisirs ou colonies spécialisées
- Interface famille / équipe notamment pour les familles en situation de précarité sociale
- Participation au travail de guidance parentale
- Interventions auprès des familles en situations de conflits (conflits de couple, séparations...) où l'enfant devient un enjeu entre les deux parents
- Travail de liaison avec les enseignants référents, la MDPH
- Participation au travail d'orientation des enfants vers des établissements spécialisés
- Partenariat et liens avec les services ou les intervenants extérieurs
- Veille sociale et démarches dans le cadre de la prévention et protection de l'enfance
- Travail institutionnel avec l'équipe pluridisciplinaire (réunions, synthèses...)
- Participation aux groupes de parole ou aux réunions thématiques.

### 2.3 La place des familles

Le SESSAD offre des interventions éducatives, pédagogiques et de soins de proximité dans ses milieux d'appartenance familiale et scolaire.

Les rencontres avec la famille constituent des étapes importantes dans le travail de prise en charge, et elles peuvent se faire sous différentes modalités (entretiens familiaux, visites à domicile, journées familles organisées par la structure...) et être proposées par l'ensemble des professionnels du SESSAD.

- L'accompagnement de la famille.

Un travail peut être mis en place auprès des parents, de la fratrie et si cela est nécessaire, auprès d'autres personnes ressources entourant le jeune (grands-parents, oncle, tante, amis...). Les modalités de rencontre ou d'échanges sont diverses : visites à domicile, entretiens au service, réunions, rencontres festives, contact par mail et par téléphone.

Des accompagnements peuvent également s'effectuer, à la demande de la famille ou sur proposition du service, dans les services extérieurs (établissements spécialisés, hôpitaux, mairies, loisirs, RDV divers...).

- Le travail thérapeutique avec les familles

Le travail mené au sein du SESSAD prend en compte la conception multidimensionnelle de la déficience intellectuelle qui renvoie toujours à une perturbation élargie impliquant l'enfant dans sa totalité, ce qui nous oblige à prendre en considération le contexte socio-familial. Le travail n'est pas seulement orienté vers une démarche visant uniquement à compenser le ou les déficits, mais il tend surtout vers un mieux-être de l'enfant en reconnaissant ses besoins et en soutenant son évolution grâce à une approche pluridisciplinaire mobilisant parallèlement l'environnement familial. Les rencontres avec la famille constituent des étapes importantes dans le travail de prise en charge, et elles peuvent se faire sous différentes modalités

(entretiens familiaux, visites à domicile, journées familles organisées par la structure...) et être proposées par l'ensemble des professionnels du SESSAD.

- ***La participation de la personne accompagnée et de ses représentants légaux***

Comme le prévoit la Loi 2002-2, les outils de communication en direction des jeunes et de leur famille sont mis en place et ont été actualisés :

- **Un livret d'accueil** décrivant l'ensemble du dispositif SESSAD au cours de la procédure d'accueil du jeune.
- **Un règlement de fonctionnement** qui décrit le fonctionnement du service et définit les règles de vie à respecter. Ce document ayant été actualisé cette année, un temps d'échange a été proposé à l'ensemble des familles pour recueillir leurs questions et suggestions afin de les sensibiliser et de les associer à sa rédaction.
- **Un document individuel de prise en charge ainsi que son avenant** qui définissent, en collaboration avec la famille, les objectifs de travail en lien avec le projet personnalisé du jeune accueilli.

Chaque fois que possible, les parents sont associés aux actions conduites avec leur enfant :

- L'entretien d'admission permet de reprendre le parcours du jeune, les difficultés qui l'ont amené à l'orientation en SESSAD. C'est le point de départ de l'adhésion et de l'implication des familles.
- La famille est associée à l'élaboration du projet personnalisé et à sa mise en œuvre.
- Le SESSAD est à l'écoute des situations de souffrances familiales. De manière générale, la compréhension de la dynamique familiale globale est un élément important de la prise en charge du jeune.
- Le SESSAD propose une médiation et un soutien aux parents dans leurs liens avec les différents partenaires intervenant auprès de leur enfant : établissement scolaire, services socio-éducatifs, médicaux et paramédicaux.

Le SESSAD propose aussi :

- Des rendez-vous avec les familles tout au long de l'année, à l'initiative selon le cas, de la famille elle-même ou de tout autre professionnel du service.
- Des visites à domicile sous les mêmes modalités.

L'obligation de mise en place d'un Conseil de Vie Social (CVS), tel qu'il est inscrit dans la loi 2002-2, ne se justifiant pas dans le cadre d'un fonctionnement en SESSAD, d'autres modalités de participation des familles sont proposées :

➤ En lien direct avec le projet de leur enfant :

- En début d'année scolaire, les familles et les jeunes sont invités à la présentation des ateliers proposés dans le cadre des « ateliers du jeudi » (adressés aux adolescents sous la forme de libre adhésion), afin de recueillir leurs inscriptions.
- En cours d'année, les jeunes et leurs familles peuvent être invités à participer à des réunions proposées dans le cadre d'un projet particulier : présentation et retour d'un séjour, échange avec les parents suite à l'atelier « vie affective et sexuelle ».
- Des modalités ponctuelles de participation sont proposées aux familles : Certains parents ont ainsi pu participer à la dernière séance du groupe « piscine », d'autres sont venus assister à la projection du film sur le séjour de leur enfant, d'autres encore, ont participé à un cours collectif sur les gestes Makaton utilisés par leur enfant dans le cadre de son accompagnement.
- Des réunions d'échange autour d'un thème : avec pour objectif de favoriser les échanges d'expérience, nous développerons cette modalité de rencontre avec les familles en nous nous efforçant de répondre au plus près de leur demandes et des problématiques rencontrées.

➤ En lien avec la vie du service :

- Elaboration **d'un questionnaire de satisfaction**, transmis aux familles courant 2014, qui donnera lieu à une analyse des résultats faisant ressortir des points faibles et les points forts, communiqués aux familles lors d'une réunion.
- Des **rencontres festives** sont proposées aux familles deux fois dans l'année. La première se situe en début d'année civile, à l'occasion de la galette des rois, avec la confection de cette spécialité par les jeunes eux-mêmes. La seconde en fin d'année scolaire, que nous intitule « Fête des Familles » durant laquelle sont proposées des activités diverses (Chasse au trésor, stands culinaires, stands de jeux...) et qui se clôt autour d'un buffet.

## 2.4 Les droits des usagers

- **Les obligations de la loi 2002-2**

Les documents réglementaires : D. I. P. C. (Document Individuel de Prise en charge) - Le livret d'accueil et ses annexes (charte des droits et libertés de la personne accueillie et le règlement de fonctionnement) sont remis aux représentants légaux lors de l'accueil. La charte fait également l'objet d'un affichage dans le service. Un formulaire (à signer) atteste de la réception de ces documents.

Les familles ont la possibilité de solliciter le responsable de site, en cas de désaccord sur la prise en charge avant de solliciter une personne qualifiée.

### Le respect des droits des usagers

Le respect des droits et de l'information de l'utilisateur et sa famille constituent une priorité pour le service et s'inspire de la déclinaison de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie. Nous favorisons donc :

- Le respect de la dignité, l'intégrité, la vie privée, l'intimité et la sécurité de la personne,
- Le libre choix entre les prestations : domicile établissement...
- L'accompagnement individualisé et de qualité dans le respect d'un consentement éclairé,
- La confidentialité des données concernant l'utilisateur,
- L'accès à l'information,
- L'information sur les droits fondamentaux et voies de recours,
- La participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement.

### Les droits des usagers :

- **L'accès au dossier de prise en charge** : Les informations relatives à la prise en charge sont protégées par l'obligation de discrétion du personnel. Elles sont accessibles à la personne ou à son représentant légal, après qu'il en a formulé la demande auprès du responsable de site.
- **Le recours médiation** : Conformément à l'article 9 de la loi 2002.2 du 2 janvier 2002, « toute personne prise en charge par un établissement médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée ». Le choix de ce médiateur se fait sur la liste des personnes qualifiées du département, inscrite sur le livret d'accueil du service.
- **La loi informatique et libertés** : Sauf opposition de la part de l'intéressé (ou de son représentant légal), les informations administratives font l'objet d'un traitement informatique selon les dispositions de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978. Toutes les dispositions sont prises pour garantir la confidentialité et la protection de ces données.  
A ce titre, conformément à la décision prise par l'Association et dans la continuité de la mise en place par des sites pilotes, le dossier de l'utilisateur sera traité uniquement par voie informatique (DIU) grâce à un logiciel CEGI et ce dans les mois à venir. Ces dispositions ont fait l'objet d'une déclaration à la CNIL et respectent la confidentialité des données.
- **Respect de la vie privée et du secret médical** : L'équipe du SESSAD est soumise au secret médical partagé. Nous nous engageons à respecter la confidentialité de vos propos, ainsi que ceux de votre enfant dans le cadre des entretiens avec les professionnels, dans la limite du cadre législatif qui fait obligation de signalement en cas de danger pour l'enfant.

- **L'expression des usagers :**

L'expression des usagers est recueillie dans le cadre des Projets Personnalisés Individuels et dans le cadre des séances individualisées.

Un questionnaire de satisfaction est en cours d'élaboration. Le recueil des éléments de satisfaction ou d'insatisfaction est prévu dans nos objectifs futurs.

L'équipe pluridisciplinaire œuvre afin de mettre en place des temps de rencontre, d'échange et de parole avec les parents autour de thématiques de réflexion.

- **Le dossier unique de l'utilisateur**

En vue de l'application de l'article L. 311-3 du Code de l'Action Sociale et des familles (CASF) sur le droit à la communication du dossier, les dispositions du secteur sanitaire ont servi de référence (*Loi du 04 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé précise ces éléments*) pour l'élaboration d'un document traitant du dossier de l'utilisateur et qui est intitulé « Guide de gestion du dossier individuel ».

La notion de dossier unique est détaillée dans ce document en abordant **l'organisation de son contenu, ses modalités d'accès par les professionnels du service, la spécificité du dossier médical, les modalités d'accès de l'utilisateur à son dossier et l'archivage des dossiers.**

Ainsi, le dossier de l'utilisateur est constitué en un seul dossier dit « dossier unique » à l'exception du dossier médical qui bénéficie d'une protection spécifique.

## **2.5 L'évaluation : une obligation au service de la qualité**

### **2.5.1 Les fondements de la démarche**

L'évaluation interne et externe a été introduite au sein du secteur social et médico-social par la loi 2002.2.

L'évaluation répond à la fois à l'identification et reconnaissance des pratiques mises en œuvre et à un processus de recherche d'amélioration permanente de la qualité. En ce sens, la première évaluation interne qui a été réalisée en 2010 constitue la base de cette actualisation du projet du service. En effet, les différents axes de travail et actions du plan d'amélioration mises en place entre 2010 et 2013 sont inclus dans cette rédaction.

Au-delà de cette démarche d'évaluation, le travail entrepris au sein du SESSAD s'inscrit pleinement dans une démarche de questionnement, de formalisation, de mutualisation des savoirs faire. Ainsi, le processus d'amélioration de la qualité est partie intégrante de la posture des professionnels. Pour l'équipe, cette attitude démontre de sa volonté d'offrir aux enfants, à leur famille, aux partenaires, une lisibilité et compréhension accrue de leurs actions et de leur permettre une participation effective.

### **2.5.2 L'évaluation interne réalisée en 2010**

Le SESSAD Mélanie a débuté l'état des lieux de l'évaluation interne en 2009 et l'a poursuivie et terminée durant l'année 2010.

Ce travail, issu d'une démarche visant à questionner les professionnels sur leurs pratiques et sur ce qui fonde leur activité, à savoir la qualité de vie des personnes accompagnées s'est déroulé sous un mode participatif et collectif, afin de définir des objectifs « qualité » atteignables et acceptés de tous.

Le service s'est appuyé sur le « référentiel Dordogne » et sur ses items permettant d'interroger la garantie des droits et la participation des usagers, la protection, la gestion et la prévention des risques, la personnalisation de l'accompagnement, la promotion de l'autonomie et de la qualité de vie des usagers.

Des groupes de travail ont été constitués et ont permis de réaliser cet état des lieux afin de permettre l'élaboration d'un plan d'actions pour une amélioration effective de la prise en charge des jeunes accueillis et présenté sous la forme d'un calendrier d'exécution incluant des indicateurs de suivi et d'évaluation.

### 3° LES MODALITES DE L'ACCOMPAGNEMENT

#### 3.1 La personnalisation de l'accompagnement

Cette personnalisation de l'accompagnement répond à l'application du droit des usagers et des familles, tel que définit par la loi 2002.2.

- **La notion de référence**

Les professionnels du pôle éducatif se partagent la référence des jeunes accueillis au SESSAD.

Le référent centralise les informations qu'il reçoit, concernant le jeune et les transmet à l'équipe pluridisciplinaire. Il est une personne ressource permettant la cohérence de l'action thérapeutique mise en place.

C'est aussi l'interlocuteur privilégié des équipes enseignantes, des familles et des partenaires intervenant auprès du jeune. Il est présent aux rencontres avec la famille pour la mise en place du projet individualisé et sa réactualisation. Il participe aux synthèses pour lesquelles il rédige les bilans, ainsi qu'aux équipes de suivi de scolarisation durant lesquels il porte la parole de l'équipe pluridisciplinaire.

Le travail de référence s'établit autour de la relation qu'il crée avec le jeune. Il organise la mise en place de l'emploi du temps, qu'il peut adapter en fonction des besoins repérés et validés en équipe pluridisciplinaire et intervient auprès du jeune pour donner sens, dans sa globalité, à son projet.

- **Le processus d'accueil**

L'orientation vers le SESSAD est notifiée par la MDPH sur demande de la famille.

Un premier rendez vous est pris avec les parents et l'enfant au SESSAD, en présence du responsable de site et de la psychologue. Cette première rencontre a pour objectif d'une part, de présenter le service aux parents ainsi que ses modalités d'accompagnement et d'autre part, d'échanger avec eux sur leurs attentes en lien avec les difficultés de leur enfant. **La plaquette du service** leur est remise. Ils ont alors un délai de maximum deux semaines pour donner leur accord ou refuser l'accompagnement de leur enfant par le SESSAD.

Si les parents estiment que le service correspond à leurs attentes, un deuxième rendez vous est proposé pour la présentation et la signature du **Document Individuel de Prise en Charge** (DIPC) dont un exemplaire leur sera remis ; les fiches administratives leur sont également remises, ainsi que **le règlement de fonctionnement** et **le livret d'accueil** dans lequel est

intégré **la liste des personnes qualifiées et la charte des droits et libertés de la personne accueillie**. A cette occasion, la famille rencontre la responsable de site et l'éducatrice référente de leur enfant ; cette rencontre valide l'accueil de ce dernier au SESSAD.

**Une période d'évaluation** (de maximum 6 mois) débute alors ; elle permet aux professionnels de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluer l'enfant dans les domaines éducatif, orthophonique, psychomoteur et psychologique. Avec l'accord de la famille, nous faisons également lien avec les professionnels ayant suivi antérieurement l'enfant.

Cette période d'évaluation est nécessaire pour définir, de manière adaptée, les prestations adéquates à proposer à l'enfant. A la fin de cette période, une synthèse est faite par l'équipe avec pour objectif **l'élaboration d'un projet (éducatif et thérapeutique) personnalisé** pour l'enfant, qui est présenté à la famille, en présence de la responsable de site et de l'éducatrice référente.

La psychologue les rencontre également pour une restitution du bilan qu'elle a effectué.

Il s'agit du **premier avenant au DIPC** qui affine les indications de travail et les objectifs. Les évaluations de tous les professionnels sont alors transmises aux parents.

Pour tout enfant suivi par le SESSAD, un travail d'évaluation et de bilans annuels est mené par les intervenants du service. Les résultats de ces évaluations sont systématiquement transmis et expliqués aux familles et conduisent à réélaborer des objectifs de travail auprès de l'enfant. Ils apparaissent dans les **avenants au DIPC**, présenté et discuté avec la famille chaque année.

Ces bilans sont également transmis à la MDPH.

- **Le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC)**

L'accompagnement individualisé se concrétise dans le cadre de l'élaboration d'un document individuel de prise en charge (DIPC) qui est remis à la famille dans les 15 jours qui suivent l'accueil de l'enfant. Les parents et leur enfant sont donc à nouveau reçus par la responsable de site et font, à cette occasion, connaissance de l'éducatrice référente.

Ce document précise les objectifs de la prise en charge, la nature de l'engagement de la famille, le rythme d'accueil, les prestations de l'établissement, la tarification des prestations, la participation financière éventuelle de la famille, ses conditions de modifications et de résiliation.

Il comporte également une clause d'engagement et une clause de conformité.

- **Le projet personnalisé**

Le projet personnalisé du jeune est élaboré en équipe pluridisciplinaire lors de la réunion de synthèse animée par la responsable de site (qu'il s'agisse de la première synthèse de fin de période d'évaluation ou des synthèses annuelles de réactualisation du projet). Les professionnels qui interviennent auprès du jeune s'appuient sur les évaluations réalisées lors de la période d'accueil ou sur les bilans annuels pour déterminer les priorités d'action et les axes des interventions des différents professionnels du service ainsi que le travail de partenariat à mettre en place.

Ce document est conservé dans le dossier du jeune au SESSAD. Les dossiers sont classés dans un placard mis sous clé de manière à en garantir la confidentialité.

L'avenant au DIPC, est construit chaque année, à partir de ces priorités d'action. Il définit, après échanges avec la famille, les modalités d'accompagnement et les objectifs de travail pour l'année à venir.

Pour tout jeune suivi par le SESSAD, un travail d'évaluation et de bilans réguliers est mené. Les résultats de ces évaluations sont systématiquement restitués aux familles et conduisent à réélaborer des objectifs de travail auprès du jeune.

- **La fin de l'accompagnement**

En lien avec l'agrément du SESSAD Mélanie, l'accompagnement du jeune accueilli prend fin, de fait, l'année de ses 18 ans.

L'accompagnement peut s'interrompre avant les 18 ans du jeune, en accord avec ce dernier et sa famille, si l'apport du SESSAD n'est plus suffisant, ni justifié du fait d'une orientation plus appropriée.

Il peut se faire à l'initiative de la famille de l'enfant ou l'adolescent concerné, ou du SESSAD lui-même.

Sous la responsabilité de la responsable de site, la procédure d'arrêt de l'accompagnement du jeune par le SESSAD fait l'objet dans un premier temps d'une réunion rassemblant les différents intervenants concernés par le jeune. Un entretien avec le jeune et son (ses) responsable(s) légaux vient faire état des changements intervenus durant la prise en charge, ainsi que des écueils et voire des échecs ou limites afin que chacun puisse se prononcer sur l'opportunité de cet arrêt.

Lorsqu'il s'agit d'une fin d'accompagnement inhérente à une orientation, un rendez vous est proposé à la famille et au jeune, au plus tard dans les trois mois suivant sa sortie du SESSAD, en présence de la responsable de site, de l'éducatrice référente ou de tout autre professionnel dont la présence se justifie. Les bilans effectués et la synthèse de fin d'accompagnement sont restitués et remis à la famille.

Tout arrêt en cours de prise en charge fait l'objet d'un bilan et d'une information transmis à la M.D.P.H.

- **Le service de suite**

A l'arrêt du suivi, le jeune et sa famille sont informés de la possibilité de rester en contact avec le S.E.S.S.A.D. Le service assurant **un service de suite** qui ne peut toutefois s'apparenter à des modalités d'accompagnement régulier.

L'assistante de service social et l'éducatrice référente restent les contacts privilégiés pour faire le lien avec l'équipe, le jeune et sa famille et ce, durant au maximum trois ans après la fin de l'accompagnement.

- **La prévention des risques liés à la maltraitance (protocole de prévention : décret du 30 avril 2002 et démarches formelles de prévention des risques).**

Le SESSAD inscrit son action dans une démarche de bientraitance telle que définie par l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) : « *La bientraitance est une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'utilisateur, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste possible à ses besoins. La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle*

*visé à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant en permanence à l'esprit le risque de maltraitance ».*

Ces fondamentaux inspirent le cadre des actions qui sont proposées et menées au sein du SESSAD. Les axes de travail suivants font partie de la culture partagée par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire :

- Un accueil respectueux de l'histoire de l'enfant et de sa famille
- Une recherche de l'avis et de l'adhésion du jeune et de sa famille
- Une adaptation permanente à l'évolution des situations
- Une construction singulière des accompagnements
- Une posture professionnelle en recherche constante de « mieux faire »
- Une réflexion qui s'élabore avec régularité

Afin de prévenir et gérer les éventuelles situations de maltraitance, le service est doté d'un protocole qui explicite l'ensemble des conduites à tenir dans l'hypothèse de révélations d'une situation de maltraitance.

L'ensemble des professionnels du service ont bénéficié d'une matinée de formation dispensée par les personnes en charge de la Mission Développement et de la Prévention Globale (MDPG), service qui en Seine et Marne est l'équivalent des CRIP (cellule de recueil des informations préoccupantes).

### **3.2 Les prestations proposées**

En fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé du jeune accueilli au SESSAD, les suivis peuvent se décliner sur un mode individuel ou collectif. Ce choix n'est ni systématique, ni figé dans le temps et répond à des besoins repérés.

- L'accompagnement individuel : En fonction de son projet personnalisé, un jeune peut bénéficier d'un ou plusieurs suivis individuels, dans le domaine éducatif, orthophonique, psychomoteur ou/et psychologique.

Il peut s'effectuer soit au SESSAD, soit dans l'établissement scolaire, soit à l'extérieur, sur un temps repas, cantine ou autre.

- L'accompagnement collectif : Cette modalité de travail permet aux jeunes que nous accueillons, de bénéficier d'accompagnements, favorisant la socialisation et l'émulation, et répond aussi à une véritable indication pour certains d'entre eux peu réceptifs dans le cadre des accompagnements individuels. Il s'adresse tout aussi bien aux plus jeunes, qu'aux adolescents.

#### **• L'accompagnement individuel**

Les objectifs d'accompagnement peuvent être de différents ordres :

- travail d'éveil : aide à l'apprentissage en favorisant la mémorisation, l'attention, le respect des consignes ;

- travail sur l'autonomie sociale : prendre les transports en commun, expérimenter des situations d'autonomie au domicile et dans un périmètre proche, adresser la parole à des personnes non connues pour demander un renseignement, savoir organiser ses temps de loisirs, intégrer les codes sociaux ;
- travail sur l'autonomie : l'intervention de l'éducatrice lors du **temps de cantine** permet de développer les choix alimentaires, les interactions avec les enfants présents à table, l'organisation, le respect des règles sociales, la gestuelle et le contrôle moteur ;
- étayage identitaire : gagner en confiance en soi, apprendre à gérer ses émotions, savoir faire face à des situations imprévues, acquérir les notions d'hygiène corporelle, être attentif à sa tenue vestimentaire ;
- travail autour des repères spatiaux et temporels ;
- développer son expression verbale pour une meilleure communication et ouverture aux autres.
- travail d'éveil des sens : par le biais de la **démarche Snoezelen** (c'est une démarche d'accompagnement, un positionnement d'écoute et d'observation, basée sur des propositions de stimulation et d'exploration sensorielle). Cette démarche qui nécessite la formation du professionnel nécessite également la mise à disposition d'une salle aménagée de façon spécifique. Ces séances s'effectuent à l'extérieur des locaux du SESSAD et s'adressent à des enfants ou adolescents pour lesquels apparait la nécessité d'une priorité de travail autour de la relaxation ou de la détente d'une part, mais aussi le développement d'expériences sensori-motrices, spatiales et corporelles.
- élaboration du projet professionnel : temps individuels réservés au jeune pour l'accompagnement des stages de découverte des champs professionnels (présentation du jeune, participation à l'évaluation du jeune, restitution à la famille), dans le cadre du **Dispositif pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Elèves Handicapés (le DISPEH)**, ainsi que dans le cadre de stage en milieu ordinaire.

- **L'accompagnement collectif**

Ces accompagnements peuvent s'effectuer dans un même domaine d'intervention mais peuvent aussi associer deux domaines d'intervention différents ; pris dans une globalité de prise en charge, cette association présente de nombreux avantages :

- Elle propose un regard de rééducateur pour des enfants suivis également à l'extérieur.
- Elle constitue une prise en charge plus adaptée pour certains enfants pour lesquels le suivi individuel n'est plus possible
- La complémentarité du double regard permet une meilleure adaptation au groupe et fait évoluer les propositions faites aux enfants en fonction de ce qu'ils montrent.
- Cette modalité nécessite un temps de préparation ainsi que d'analyse post groupe, toujours très riche dans le partage des observations, constatations et préconisations.

- **L'accompagnement des plus petits :**

Six places sont réservées pour les enfants de 3 à 7 ans. Elles sont à ce jour toutes occupées et concernent des enfants scolarisés en maternelle. Pour optimiser l'accompagnement de ces

enfants, nous poursuivons le développement des activités favorisant l'éveil, la découverte des sens et du langage et, en complémentarité des suivis individuels, certaines activités se présentent sous une forme collective :

- **La méthode « Makaton »** : nous utilisons depuis septembre 2011 cette méthode qui est construite à base de signes et de pictogrammes, associés à la parole et qui a pour but de permettre à l'enfant, souffrant de troubles des apprentissages et de la communication, d'accéder petit à petit à un langage oral, informatif et communicationnel.

Le groupe constitué s'adresse à de jeunes enfants, pour une séance hebdomadaire de 45 mn. Les objectifs sont de donner aux enfants un moyen de s'exprimer en s'appropriant des gestes de la vie quotidienne. Cet atelier animé par l'orthophoniste et une éducatrice spécialisée, nécessite que les professionnelles soient formées à cette méthode.

- **Le travail thérapeutique en piscine** permet de diversifier la modalité d'accompagnement, en proposant aux jeunes enfants une expérience de groupe dans l'eau avec de multiples intervenants : psychomotricienne, éducatrices spécialisées et stagiaires de tout horizon. Il s'est également associé à un temps de réflexion, de soutien aux comptes rendu et à la progression du travail en présence d'une psychologue de l'association Ipsis, initiée au milieu aquatique. Les parents des enfants ont été invités à la fin de chaque session à venir rejoindre leurs enfants, observer ou participer à la dernière séance.

- **L'accompagnement des adolescents :**

Depuis maintenant trois ans, la moitié de notre effectif est constitué d'adolescents. Pour répondre à leurs besoins, nous adaptons l'accompagnement proposé :

- **En diversifiant les outils de médiation** qui leur sont proposés (groupe de parole après le collège, sorties culturelles et activités durant les congés scolaires). C'est dans cette visée, que nous faisons également appel à des intervenants extérieurs qui nous apportent un savoir faire dans le cadre d'activité artistique et d'expression (projet « théâtre forum », slam, poterie, expression musicale). De façon générale, le recours aux intervenants extérieurs et les mises en situation en milieu ordinaire sont très positives ; les enfants et adolescents mis en présence de situations attractives pour eux, parviennent le plus souvent à dépasser leurs difficultés.

- **En priorisant un objectif visant à conserver leur mobilisation**, nous nous donnons la possibilité de diversifier les activités proposées au plus proches de leurs centres d'intérêt.

Ainsi, nous proposons aux adolescents scolarisés au collège (ULIS ou EGPA), la possibilité de s'inscrire à des ateliers. Ces ateliers sont présentés aux jeunes sous la forme d'inscription à une ou plusieurs activités, le but principal étant de solliciter leur choix et d'obtenir leur totale adhésion afin de développer leur autonomie dans les différents domaines touchant à leur vie quotidienne.

Ces ateliers visent à étayer leur projet d'autonomisation en leur offrant une modalité différente de prise en charge qui les responsabilise. La mise en place de ce projet nécessite, chaque année, une présentation aux jeunes ainsi qu'à leurs parents dans le cadre d'une réunion qui donne lieu à des inscriptions en fonction de leurs intérêts.

Chaque atelier s'échelonne sur 5 séances autour d'activités favorisant l'ouverture et l'inclusion culturelle, sportive et sociale ; en 2014, nous proposerons **le passage du brevet de secourisme, la pratique de l'aviron, du poney, d'un sport collectif et la réalisation d'un jeu d'orientation**. Nous utilisons entre autres, les possibilités offertes par la base de loisirs de Vaires sur Marne.

Il apparaît que les jeunes participent massivement à ces activités qui leur permettent également de découvrir un loisir qui leur correspond, et qui pourra s'inscrire dans le projet de vie.

L'accompagnement de ces grands adolescents nécessite en parallèle un travail sur le plan de l'autonomie sociale et identitaire, avec la mise en place cette année du groupe « **vie affective et sexuelle** », sous la responsabilité de la psychologue et d'une éducatrice spécialisée. C'est pour répondre aux questionnements de certains jeunes, et dans une démarche de prévention et sensibilisation, que cet espace d'échanges et d'information a été mis en place, pour un public qui nous apparaît particulièrement vulnérable face à cette thématique. Les parents sont bien sur prioritairement associés à ce travail, par le biais de réunion.

### 3.3 Les partenaires et le réseau professionnel

Le lien crée avec les partenaires et l'environnement de l'enfant (Education Nationale, services sanitaires ou d'accompagnement...) permet un apport d'éléments cliniques, psychométriques et psychopathologiques servant à enrichir le travail d'élaboration autour du projet personnalisé du jeune accueilli, sous forme de rencontres ou de contacts téléphoniques, tout en respectant la confidentialité de certaines informations.

- **La MDPH et plus spécifiquement, la CDA PH** : le service fait partie des dispositifs soumis à la responsabilité d'évaluation et de décision administrative d'orientation de la MDPH, nos échanges et notre partenariat sont donc permanents.
  - L'admission au SESSAD n'est possible qu'avec une notification de la CDA PH, à laquelle est directement lié notre financement par la CPAM.
  - Toute poursuite de la prise en charge nécessite d'établir un nouveau dossier MDPH pour lequel nous sommes dans l'obligation de joindre nos bilans de suivis et compte rendu de l'évolution de l'enfant ; depuis deux années nous avons intégré ces bilans au support qui nous a été transmis par la MDPH (REEMS).  
Nous sommes également fortement sollicités par les familles pour la complétude du dossier administratif et le conseil sur les demandes de compensation ou réorientation en lien avec le projet de vie de l'enfant.
  - En cas de situation particulière (demande de recours, argumentation sur heures d'AVS ou prestations de compensation, projets hors dispositif classique...) nous assurons le plus souvent un relais entre les familles et les services de la MDPH par le biais d'échanges téléphoniques ou courriers explicatifs plus personnalisés, ou d'accompagnement de la famille lors de rendez-vous individuels à la MDPH.
  - Echanges de courriers concernant le suivi des notifications qui nous sont régulièrement adressées par la MDPH, et parfois pour la complétude du dossier face à des éléments manquants.
  - Participation de l'assistante sociale du service aux diverses réunions d'échange ou de mise à jour des procédures, organisées sous l'égide de la MDPH.

- **L'Education Nationale** :

Le travail avec les institutions scolaires est absolument essentiel dans notre fonctionnement :

➤ Nous intervenons pour des enfants qui ont d'abord le statut d'élève, qui sont inscrits dans un établissement scolaire et qui le fréquentent. Nous devons donner du sens à nos interventions en informant l'école du fonctionnement de la structure SESSAD, de nos objectifs, de notre travail en individuel avec l'enfant.

➤ Nous intervenons par des prises en charge cohérentes et complémentaires avec celles de l'école. Cela nécessite donc un partage d'informations entre l'enseignant et les professionnels du SESSAD.

➤ Nous intervenons au sein même des écoles durant le temps scolaire ou périscolaire (cantine) pour des prises en charge éducatives, d'orthophonie ou de psychomotricité. Il faut donc organiser matériellement ces prises en charge ; étudier les emplois du temps des classes et des salles.

Les institutions scolaires et le SESSAD ont une hiérarchie et des procédures différentes. Il n'existe aucun lien hiérarchique entre les personnels mais il est indispensable de travailler ensemble pour une cohérence du suivi de l'enfant.

Nous intervenons donc sous différentes modalités :

#### ***Echanges et communication avec les établissements scolaires :***

Le directeur de l'école ou du collège, ainsi que l'équipe pédagogique concernée sont informés de l'accompagnement SESSAD d'un enfant à la rentrée : présentation du service, plaquette avec les coordonnées.

A la rentrée, l'éducatrice référente ainsi que les professionnels intervenant auprès de l'enfant rencontrent l'enseignant pour la mise en place de l'emploi du temps du jeune ; ce travail fait lien entre ses besoins repérés tant au niveau du soin que des apprentissages scolaires.

#### ***Les Equipes de suivi de scolarisation (ESS) :***

Il est prévu, au minimum, une rencontre annuelle. Cette rencontre est à l'initiative de l'enseignant référent. Elle réunit les parents, les intervenants de l'Education Nationale, du SESSAD et éventuellement d'autres partenaires. Elle permet de faire le point sur la scolarité de l'enfant et/ou d'envisager son orientation.

Le SESSAD apporte le complément d'information nécessaire à l'évaluation du jeune, il peut exprimer des préconisations d'accompagnement et peut soutenir une demande.

D'autres ESS peuvent également être organisées dans l'année à la demande des parents, du SESSAD ou d'un partenaire s'il s'avère que, en raison de l'évolution de la situation de l'élève, le Projet Personnalisé de Scolarisation ne soit plus adapté.

L'enseignante référente met en place courant octobre un planning sur l'année. Les enfants dont l'orientation est déterminante cette année-là sont prioritaires. C'est donc en tenant compte de ce calendrier des ESS que le SESSAD organise celui des synthèses des jeunes accueillis. Ce travail a pour visée une cohérence d'action dans le projet de vie du jeune.

#### ***Les rencontres enseignants référents/professionnels du SESSAD :***

Deux rencontres annuelles sont organisées à l'initiative du SESSAD, au sein du service.

- En début d'année scolaire : dans la cohérence du suivi du jeune et pour faire lien entre son projet personnalisé et son projet scolaire, la responsable de site rencontre les enseignants référents en présence du référent éducatif.
- En fin d'année scolaire : une rencontre animée par la responsable de site est organisée avec l'ensemble des professionnels du SESSAD et l'ensemble des enseignants référents concernés par le projet des jeunes, sur l'année scolaire en cours. Elle a pour objectif de favoriser les échanges liés aux diverses situations que nous avons été amenés à gérer conjointement, afin de poursuivre nos réflexions pour être en mesure

de répondre au mieux aux besoins des jeunes que nous accompagnons dans leur projet de vie.

- **Les acteurs de la Protection de l'Enfance**

La mission principale du SESSAD étant de « favoriser l'intégration sociale de l'enfant en situation de handicap dans ses différents milieux de vie », le partenariat avec les services de protection de l'enfance fait partie intégrante de notre intervention.

En effet, étant au plus près de l'enfant et de ses besoins, les professionnels du SESSAD sont très proches de l'enfant et particulièrement sensibles à son évolution.

Le partenariat se décline au travers de la collaboration menée avec les différents services et professionnels engagés dans une intervention de protection ou d'aide à l'enfance auprès d'un enfant et de sa famille :

- les Maisons Départementales de la Solidarité (Service Social Départemental, Aide Sociale à l'Enfance, Protection Maternelle et Infantile...)
- le service social scolaire
- la Mission Prévention et Protection de l'Enfance
- le Service Social de Prévention
- le Service Action Educative
- le juge pour enfants

Dès lors qu'un service de protection de l'enfance intervient auprès de l'enfant et sa famille, les parents sont informés de la possibilité d'échanges et transmissions d'informations avec ce service. Cependant si la famille s'y oppose, notre accompagnement de l'enfant ne sera pas remis en cause.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du secret partagé entre professionnels, concernant la problématique sociale et familiale de l'enfant.

Les professionnels du SESSAD concernés par la situation de l'enfant peuvent participer à des réunions auprès de services extérieurs (Commission d'Aide à l'Evaluation et à l'Orientation, synthèse du Service Social de Prévention ou d'aide à l'enfance, ...).

La nature de l'intervention du SESSAD, service de proximité et d'accompagnement, est aussi le lieu de rencontre avec d'éventuelles difficultés familiales ou éducatives venant se surajouter au handicap de l'enfant.

Cette proximité avec l'enfant, mais également sa famille, permet un réel travail de repérage, d'écoute et de prise en compte de ces situations.

Par l'accueil et le contact régulier avec l'enfant, par le travail d'élaboration mené en équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés, dans le secteur du soin mais aussi de l'éducation spécialisée et du social, le SESSAD est une instance qui s'inscrit dans la politique départementale de prévention et de repérage des situations préoccupantes.

Les actions des professionnels du SESSAD doivent pouvoir ainsi être reconnues en tant que force de proposition par les services de protection et d'aide à l'enfance, pour ainsi optimiser la prévention et la mise en place de propositions d'aide au plus tôt et au plus près des besoins.

Nous pouvons aussi être amenés, dans certains cas de danger avéré pour un enfant, à saisir les services de protection de l'enfance sans préalable.

- **Les établissements du secteur de la santé**

Nous faisons un lien avec les structures ayant reçu, recevant ou qui recevront, des enfants pris en charge par le SESSAD : CAMPS, CMPP, hôpitaux de jour, IME, IMED, IMPro. Nous travaillons ponctuellement avec les services de prévention en matière de santé, PMI, planning familial, CESA...

- **Les réunions inter SESSAD**

Avec pour objectif l'optimisation de l'accompagnement des jeunes accueillis, le SESSAD Mélanie s'inscrit dans une dynamique de territoire. La responsable de site, par délégation, est adhérente et membre du comité technique de **l'Association des Sessad de Seine et Marne** qui œuvre pour une mise en synergie des actions et des connaissances des différentes associations et services publics du secteur médico-social de Seine et Marne.

Dans ce cadre, cette association organise deux types de rencontres.

- *Les réunions inter SESSAD* : en tant que membre du Comité Technique de l'association des SESSAD de Seine et Marne, la responsable de site participe aux réunions de ce comité qui a pour objectif de mobiliser ses membres dans des démarches de collaboration avec les organismes de recherche, afin de contribuer au progrès de la connaissance des publics accueillis, de leurs attentes, de leurs besoins, et des modalités d'accompagnement susceptibles d'être proposées.

- *Les réunions d'échange inter-institutionnels* : ouvertes à tous les professionnels du service, ces réunions à thème organisées dans le cadre de l'association des SESSAD de Seine et Marne et animées par les membres du bureau et du comité technique, visent à favoriser les échanges dans le partage de savoirs faire et dans la réflexion autour des pratiques professionnelles

## Troisième partie

### Organisation et fonctionnement du service

#### 1° STRUCTURE HUMAINE ET ORGANISATIONNELLE

##### 1.1 Les ressources humaines

Dans le cadre du dernier arrêté d'autorisation en date du 13 janvier 1999, il a été retenu un taux d'encadrement de 10.34 ETP pour 50 enfants accompagnés, soit un ratio de 0,206.

Dans le cadre de la campagne budgétaire 2015, les services de la DT 77 ont accordé un crédit pérenne de 60 500 € permettant le financement de 1.20 ETP (1 ETP d'éducateur spécialisé et 0.20 ETP d'orthophoniste).

Le taux d'encadrement est ainsi porté à 11.96 ETP pour 50 enfants, soit un ratio de 0.2392.

Fonctions	Postes budgétés au 31/12/2014	Rebasage 2015	Postes budgétés au 31/12/2015	Postes installés	Postes non pourvus
Directrice	1		1	<b>0,11</b>	-0,89
Directrice Adjointe				<b>1</b>	1
Assistante de Direction				<b>0,11</b>	0,11
Responsable système d'information				<b>0,08</b>	0,08
Secrétaire	1		1	<b>1</b>	
Psychologues	0,8		0,8	<b>1</b>	0,2
Médecin Psychiatre	0,45		0,45	<b>0,29</b>	-0,16
Orthophoniste	1,52	0,2	1,72	<b>0,8</b>	-0,92
Psychomotriciennes	1,49		1,49	<b>1,6</b>	-0,11
Educatrices Spécialisées	4,5	1	5,5	<b>3,8</b>	-1,7
Assistante de service social	0,2		0,2	<b>0,4</b>	0,2
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10,96</b>	<b>1,2</b>	<b>11,96</b>	<b>10,19</b>	<b>-1,97</b>

Tous les personnels sont soumis à la Convention Collective Nationale des Etablissements et Services pour Personnes Inadaptées et Handicapées n°3116 du 15 mars 1966.  
L'organigramme hiérarchique et fonctionnel est présenté en annexe

Une équipe pluridisciplinaire œuvre quotidiennement, dans l'esprit d'une complémentarité à la fois des fonctions mais aussi des compétences. Les actions des membres de cette équipe pluridisciplinaire ont été présentées en seconde partie du projet. Elle est complétée par :

- *Directrice des établissements et service région nord, 0.11 ETP :*

Elle met en œuvre les politiques publiques, est garante du projet associatif et du projet d'établissement, organise avec la responsable de site la gestion des ressources humaines et garantit la dépense de l'enveloppe budgétaire en fonction de l'enveloppe allouée par les ARS. Elle doit également impulser une mise en synergie des réflexions et des échanges qui garantit les adaptations et évolutions permanentes du dispositif.

- *Responsable de site 1 ETP :*

Il assure l'ensemble de ses missions sous l'autorité hiérarchique et en lien permanent avec la directrice des établissements de la région nord. Dans le cadre de sa fiche de poste, le responsable de site est garant du bon fonctionnement du SESSAD, tant dans ses dimensions administratives, pédagogiques et de la gestion des ressources humaines. Il possède une compétence sur les aspects budgétaires et financiers, dans une démarche participative avec la directrice du pôle. Le responsable de site représente le SESSAD auprès de tous les partenaires institutionnels relevant de son champ de compétence. Garant du projet individualisé de la personne accueillie, il participe à toutes les réunions d'équipe pluridisciplinaire et à toutes les réunions d'équipe de suivi de scolarité, accompagné par l'éducateur référent et /ou le psychologue. Il rencontre aussi régulièrement les familles à la demande de celles-ci ou sur des temps institutionnalisés (entretien d'accueil, rencontre autour du DIPC). Enfin, le responsable de site anime l'ensemble des temps de rencontre institutionnelle (réunion de synthèse, réunion de fonctionnement...), avec la volonté d'instaurer et de maintenir une dynamique de travail positive, reposant sur le respect de la parole de chaque professionnel.

- *Secrétaire, 1 ETP :*

Elle assure l'accueil téléphonique et physique des enfants, des familles et de tous les partenaires institutionnels. Dans les limites de sa fonction, elle sécurise, conseille, informe et oriente les demandes qui lui sont adressées.

En lien direct avec le responsable de site et sous son autorité, elle effectue de nombreuses tâches administratives et réalise des actions qui contribuent et favorisent l'activité du service.

Elle articule son action en cohérence avec le projet de service et en complémentarité des accompagnements de l'équipe pluridisciplinaire, avec le souci de respecter la place et l'intérêt de la personne accueillie.

## 1.2 Modalités d'organisation et de fonctionnement

### Les réunions :

Au sein du service, nous poursuivons le développement d'une démarche visant à situer l'accompagnement de tous les professionnels auprès de l'enfant dans le contexte global de sa prise en charge, par le biais de temps de concertation et de réflexion réguliers programmés comme suit :

- **Les réunions hebdomadaires :**
  - ***La réunion entre les professionnels éducatifs référents et la responsable de site :*** elle a pour visée de favoriser le passage d'information concernant le suivi des projets personnalisés des jeunes que nous accueillons, ainsi qu'une réflexion autour des pratiques éducatives.
  - ***La réunion d'équipe pluridisciplinaire :*** C'est une réunion de travail, de réflexion et de concertation entre tous les professionnels. Elle permet d'aborder les informations relatives au fonctionnement et à l'organisation de l'équipe, d'effectuer le retour des rencontres avec les familles et les partenaires et d'échanger sur des points concernant le suivi des jeunes
  - ***La réunion cadres des SESSAD de la région nord:*** elle réunit les responsables de site des SESSAD de la région Nord et la directrice de cette même région. Elle favorise la réflexion conjointe sur les différentes problématiques liées au fonctionnement des services et vise à la mise en place d'une mutualisation des outils de travail.
- **Les autres réunions du service :**
  - ***La réunion institutionnelle*** trimestrielle se déroule en présence de la directrice des établissements de la région nord et de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire. Elle permet le partage d'informations institutionnelles et la mise en place de temps de travail en lien avec le projet de service.
  - ***La réunion de synthèse du jeune accueilli :*** elle est animée par le responsable de site, en présence du médecin psychiatre et de la psychologue ; elle est réalisée au moins une fois par an, pour chaque jeune accueilli au SESSAD. Elle regroupe tous les professionnels qui interviennent auprès du jeune dans le cadre de son accompagnement et permet une évaluation de son évolution en vue d'actualiser son projet personnalisé.
  - ***La réunion de réflexion sur les pratiques professionnelles :*** elle regroupe l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire et est animée par un intervenant extérieur. Elle se déroule toutes les six semaines sur un créneau de deux heures.
  - ***La réunion institutionnelle des établissements de la région Nord :*** cette réunion annuelle, permet par le biais d'un travail transversal, d'associer l'ensemble des professionnels de la région Nord à une réflexion liant les grandes valeurs associatives et les pratiques professionnelles.

Dans le cadre du suivi ou dans une démarche de relai de l'accompagnement, les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire se rendent aussi disponibles pour participer à tous les temps de concertation organisés (professionnels en libéral, équipe CMP, CAMSP, centre de loisirs...) par les partenaires.

### **Les écrits professionnels :**

Tous les écrits réalisés par les professionnels du service, dans le cadre du suivi d'un jeune, le sont dans le respect des principes fondamentaux de la loi 2002-2 qui les guident dans leur travail de formulation.

Chaque écrit est rédigé dans la perspective d'être inclus dans le dossier unique de l'usager et s'attache à être clair, identifié et utile dans la démarche du projet individualisé de l'enfant.

Dans tous les cas, la personne accueillie ou son représentant est informée de la communication de données qui la concerne, y compris dans le cadre de procédure de contrôle administratif ou judiciaire. Dans cette hypothèse, nous rechercherons le consentement éclairé.

## **2° GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **2.1 Recrutement, accueil et intégration des nouveaux collaborateurs**

Depuis plusieurs années, l'équipe du SESSAD Mélanie 77 connaît une importante stabilité. Cette situation appelle donc peu au recrutement.

Cependant, lorsque ceci s'avère nécessaire, les entretiens de recrutement sont menés en présence du responsable de site et de la directrice des établissements de la région nord. Plaquette, livret d'accueil sont remis au futur salarié pour une meilleure diffusion des informations relatives aux modalités de fonctionnement.

Les personnels recrutés ont obligatoirement les diplômes requis.

Un temps d'appropriation est laissé à chaque nouvel embauché afin de lui permettre de comprendre les aspects de l'accompagnement. La fiche de poste qui est aussi remise lors de la prise de fonction guide en ce sens.

Avant le terme de la période d'essai, un entretien est formalisé. L'entretien se déroule selon une trame définie pour l'ensemble des services.

Le contenu de l'entretien est formalisé par un écrit qui figure dans le dossier du personnel.

### **2.2 La place des stagiaires**

Afin de répondre à sa mission de formation, le service est attentif à l'accueil des stagiaires. Leur présence est une ressource pour chacun par les apports théoriques renouvelés soutenus par ces personnes.

Selon les niveaux de qualification, la gratification peut être un obstacle compte tenu des contraintes budgétaires.

### **2.3 La gestion des compétences : le plan de formation**

L'élaboration du plan de formation prend principalement en compte les demandes individuelles. Les besoins se déterminent principalement à partir des conclusions des entretiens annuels d'évaluation.

Des actions collectives peuvent répondre à des besoins d'évolution des modes d'accompagnement ou de diversification des modes de travail. A titre d'exemple, l'équipe a suivi en 2013, une formation relative aux groupes de parole à destination des familles.

Le service répond également à ses obligations en matière de formation inhérentes aux mesures de sécurité.

## **2.4 L'entretien annuel d'évaluation et l'entretien professionnel**

Chaque professionnel bénéficie d'un entretien annuel d'évaluation qui est conduit par le N+1. Temps privilégié d'échange, de réflexion, il permet également de déterminer les objectifs pour l'année à venir.

La rédaction du document d'évaluation est soumise à la lecture du salarié et porté à son dossier.

Conformément à la loi du 5 mars 2014 "relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale" les entretiens professionnels bisannuels seront réalisés pour chaque professionnel au cours du premier trimestre 2016.

## **2.5 La prévention des risques professionnels et des risques psychosociaux**

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) a été élaboré à partir de la participation de chacun des pôles d'activité.

Pour les salariés d'un SESSAD, le risque majeur est constitué du risque routier.

Les difficultés inhérentes à l'accompagnement d'un public en difficulté sont principalement régulées par les temps d'échanges en équipe pluridisciplinaire et les réunions d'analyse des pratiques professionnelles.

## **3° LES LOCAUX ET MOYENS MATERIELS**

### **3.1 Description des locaux**

Les locaux du SESSAD Mélanie se situent en rez-de-chaussée d'un logement social, à Saint Thibault des Vignes. Ils se répartissent sur une surface totale de 408 m<sup>2</sup>.

Les modalités d'accès ainsi que le plan des locaux sont présentés dans le livret d'accueil qui est remis aux familles.

La configuration du service se présente comme suit :

- Un sas et un hall d'entrée ; le secrétariat et le bureau du responsable de site

Un couloir desservant :

- 1 salle polyvalente réunion / activité /accueil des familles
- 5 bureaux à disposition des professionnels ayant à faire des prises en charge individuelles d'enfants ou à recevoir des familles (psychologue, orthophoniste, psychomotriciennes, assistante de service social, médecin psychiatre)
- 1 salle d'activités éducatives
- 1 pièce réservée aux archives
- Des sanitaires (hommes/femmes)

- 1 cuisine mise à disposition des professionnels pour le temps repas et pour les jeunes dans le cadre des ateliers « cuisine ».

### **3.2 Sécurité et prévention des risques**

La sécurité des personnes et des biens répond aux exigences réglementaires.

Le contrôle, l'entretien et la maintenance des installations et des équipements sont effectués par des entreprises ou, selon la réglementation en vigueur, par des organismes agréés.

Cette mesure concerne les équipements suivants : électricité, sorties de secours, extincteurs, système de sécurité incendie, gaz, chaufferie, portail automatique....

Ces organismes certifient notamment le bon fonctionnement des équipements, l'ensemble des interventions est consigné dans le registre de sécurité.

Les véhicules sont entretenus par un garage agréé.

Chaque conducteur doit se conformer aux prescriptions du Code de la route et aux règles de sécurité relatives aux personnes transportées.

La validité des permis de conduire des salariés est contrôlée au moment de l'embauche.

Conformément aux articles R. 241 - 48 et suivants du Code du travail, le médecin du travail apprécie l'aptitude des salariés à occuper leurs fonctions.

Une assurance souscrite auprès de la MAIF garantit les personnes et les biens.

L'ensemble des personnels suit régulièrement des formations liées à la sécurité des personnes : exercice d'évacuation, maîtriser un début d'incendie, manipulation des extincteurs, utilisation d'un défibrillateur.

## **4° LES AXES D'AMELIORATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT A 5 ANS**

Les résultats de la première évaluation interne ont permis d'établir un premier plan d'actions d'amélioration qui ont toutes été menées.

Ces points d'amélioration, comme nous le précisons plus haut, sont intégrés à l'actualisation du projet.

Pour autant, l'accompagnement quotidien des enfants, les modalités d'organisation et de fonctionnement du service nous permettent d'identifier d'autres actions à prioriser, telles que :

- La notion de référence
- La participation des familles à la conduite des projets
- Les modalités d'accompagnements des adolescents
- Le service de suite

Chacune de ces priorités se décline en fiches action :

### FICHE ACTION N° 1 : La notion de référence

Identifier les missions du référent pour les inscrire dans une démarche d'accompagnement personnalisé autour de la mise œuvre du projet personnalisé, en visant à accompagner ces missions dans une dynamique institutionnelle.

objectifs	modalités	délais	pilote	acteurs impliqués	bénéficiaire de l'action	indicateurs de suivi
Identifier le rôle et les missions du référent	mise en place de temps de travail dans le cadre : -des réunions hebdomadaires avec les professionnels référents -de la participation des professionnels aux réunions de travail, sur ce thème, de l'association des SESSAD du 77	sept 2014	Responsable de site	L'ensemble des professionnels du pôle éducatif	Les usagers et leur famille	compte rendu des réunions
Concordance avec la loi	restitution des textes de loi, du référentiel métier ES : -Dans le cadre des diverses réunions de travail et de restitution	sept 2014- janvier 2015	Responsable de site	L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire	Les usagers et leur famille	compte rendu des réunions
Intégrer cette démarche de réflexion dans une dynamique institutionnelle	restitution du travail des professionnels référents en équipe pluridisciplinaire	janvier 2015	Responsable de site	L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire	Les usagers et leur famille	-compte rendu des réunions pluridisciplinaires -Point d'échange lors des entretiens annuels d'évaluation
Considérer la notion de référence comme principe d'intervention	-Evaluation régulière des modalités de travail liées aux fonctions de référent dans le cadre des réunions dédiées. -Mise en place d'outils facilitateurs -Réunions d'évaluation et d'actualisation afin de faire vivre cette notion de référence et l'adapter aux besoins repérés	pérenne	Responsable de site	L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire	Les usagers et leur famille	-analyse du questionnaire de satisfaction -rencontre des familles et du jeune lors de l'avenant au DIPC -Evaluation régulière en réunion hebdomadaire des référents -Regard sur le nombre d'actes liés aux missions de références
Actualisation dans le projet de service	Ecrits à rédiger sur la notion de référence tel que principe d'intervention	décembre 2015	Responsable de site	L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire	Les usagers et leur famille	

**FICHE ACTION N° 2 : les modalités d'accompagnements des adolescents**

<b>objectifs</b>	<b>modalités</b>	<b>délais</b>	<b>pilote</b>	<b>acteurs impliqués</b>	<b>bénéficiaire de l'action</b>	<b>indicateurs de suivi</b>
Favoriser et prendre en compte l'expression des jeunes et de leur famille pour améliorer leur accompagnement	-Favoriser la participation des familles pour une sensibilisation à la problématique de l'adolescence : réunions d'informations sur différents thèmes. -actualisation du questionnaire de satisfaction	bilan juin 2015 bilan juin 2016 mars 2016	Responsable de site	L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire Les usagers et leurs familles Les partenaires	Les usagers et leur famille	-réunions (familles, partenaires) - analyse du questionnaire de satisfaction -échanges lors de l'avenant au DIPC
Développer notre partenariat	-Développer le partenariat lié au loisir, à l'orientation scolaire et professionnelle -Poursuivre notre inscription sur le territoire par le biais de participation régulière aux réunions proposées par les différents partenaires -élaboration d'un questionnaire adressé aux partenaires	bilan déc. 2015, juin 2016  mars 2016	Responsable de site	L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire Les usagers et leurs familles Les partenaires	Les usagers et leur famille	-répertoire des partenaires -évolution du projet personnalisé  -analyse du questionnaire adressé aux partenaires
Permettre aux jeunes suivis de trouver au SESSAD un espace favorisant le passage de l'enfance à l'adolescence	-Utiliser la référence mis en place comme outil permettant la symbolisation du passage à l'adolescence -mises en place de modalités de suivi adaptées aux adolescents - Travailler le relais avec ses jeunes pour anticiper leur majorité et leur permettre d'identifier les aides dont ils pourront se servir : élaboration d'une « mallette d'outils »	sept 2015  sept 2015  dec. 2016	Responsable de site	L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire Les usagers et leurs familles Les partenaires	Les usagers et leur famille	- réunion pluridisciplinaire  -réunion de synthèse -bilan annuel des ateliers -réunion des référents -analyse du questionnaire de satisfaction /famille
Développer l'accompagnement à l'inclusion scolaire en lycée professionnel	-intervention pour expliquer nos missions et présenter nos modalités d'intervention. -lien régulier avec les équipes pédagogiques et les enseignants référents,	octobre 2015  pérenne	Responsable de site	L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire  Les partenaires	Les usagers et leur famille	-bilan des ESS
Etayer l'accompagnement éducatif pour les adolescents : un ETP accordé (éducateur spécialisé)	travail de réflexion et d'élaboration dans le cadre des réunions référents et pluridisciplinaires	à partir de janvier 2016  bilan juin 2016	Responsable de site	L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire Les usagers et leurs familles	Les usagers et leur famille	-réunion de synthèse -rencontre annuelle avec les familles

***Cette fiche action conduira à la réflexion quant à l'opportunité ou pas de la mise en place d'un SESSAD pro***

**FICHE ACTION N° 3 : La participation des familles à la conduite des projets**

<b>objectifs</b>	<b>modalités</b>	<b>délais</b>	<b>pilote</b>	<b>acteurs impliqués</b>	<b>bénéficiaire de l'action</b>	<b>indicateurs de suivi</b>
Pérenniser l'accueil des familles pour favoriser un climat de confiance	-régularité dans les rencontres	perenne	Responsable de site	L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire Les usagers et leurs familles	Les usagers et leur famille	tableau de bords (dates des DIPC, avenants et différentes rencontres)
Faciliter l'échange avec les familles en rendant plus accessible la lecture du projet personnalisé	-groupe de travail pour l'actualisation de la trame du projet personnalisé  -présentation de l'outil actualisé et validation	février 2015  juin 2015	Responsable de site	L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire Les usagers et leurs familles	Les usagers et leur famille	-réunion de synthèse -dossier du jeune -analyse du questionnaire de satisfaction -évaluation de l'outil à chaque synthèse -échange lors des réunions référents du lundi
Apporter aux familles des éléments concrets pour une aide à l'orientation	-réunions d'information avec éventuellement invitation de partenaires - réunion orientation après le collège  -Création d'un outil permettant une centralisation des informations -accessibilité de l'outil	sept/oct 2015 et juin 2016  juin 2014, juin 2015, 2016  juin 2016  décembre 2016	Responsable de site	L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire Les usagers et leurs familles Les partenaires	Les usagers et leur famille	-analyse du questionnaire de satisfaction -rencontre lors de l'avenant au DIPC
Favoriser la participation des familles pour une sensibilisation à la problématique de l'adolescence et à la vie sociale	réunions d'informations sur différents thèmes. -réunion pour le groupe VAVS (vie affective et vie sexuelle) - réunion de présentation des ateliers favorisant une ouverture sociale	à pérenniser  septembre et juin 2015  octobre 2015	Responsable de site en concertation avec la psychologue	L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire Les usagers et leurs familles	Les usagers et leur famille	-analyse du questionnaire de satisfaction -rencontre lors de l'avenant au DIPC

### FICHE ACTION N° 4 : Le service de suite

Le profil de la majorité des jeunes accueillis au SESSAD, au vu de leurs compétences repérées, nous permet d'affirmer qu'ils ne poursuivront pas leur parcours en milieu protégé ou adapté, mais plutôt en milieu ordinaire (lycées professionnels...). Pour autant, compte tenu de leur fragilité affective, des troubles de l'apprentissage et pour certains, des troubles de la relation, nous pointons fortement la nécessité de préserver le travail engagé autour de l'autonomie, la socialisation et le soin.

Actuellement, en lien avec l'éloignement géographique de leur lieu de scolarisation et /ou le manque d'envie de la part du jeune, l'accompagnement du SESSAD prend fin et le relais se met en place dans le cadre du service de suite. Toutefois, nous constatons, que ce relais s'étiole dès la première année, bien que le jeune se retrouve en difficultés réelles pour poursuivre sa scolarisation.

objectifs	modalités	délais	pilote	acteurs impliqués	bénéficiaire de l'action	indicateurs de suivi
Concordance avec les missions des ESMS	Groupe de travail pluridisciplinaire : identification des besoins/ modalités d'accompagnement/cadre de travail formalisé/ identification des partenaires.	janvier 2016	Responsable de site	L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire	Les usagers et leur famille	-grille de comptabilisation des actes indirects - mise en place et actualisation d'un agenda des partenaires
Identifier les missions pouvant être assurées par le SESSAD dans le cadre du service de suite	Restitution en équipe plénière  Elaboration d'un questionnaire de suivi pour les jeunes quittant le service	juin 2016	Responsable de site	L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire	Les usagers et leur famille	- l'ensemble des réunions de travail  -analyse du questionnaire de suivi envoyé annuellement aux familles concernées
Actualiser cet élément dans le projet de service	élaboration d'un protocole de fonctionnement	décembre 2016	Responsable de site	L'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire	Les usagers et leur famille	

## PLAN D'ACTION SESSAD MELANIE 77

Fiche action n°1	<b>La notion de référence</b>  Echéance : de sept 2014 à décembre 2015  Acteurs impliqués : l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire  Responsable institutionnel : la Responsable de site
Fiche action n°2	<b>Les modalités d'accompagnement des adolescents</b>  Echéance : de septembre 2015 à décembre 2016  Acteurs impliqués : l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, les usagers et leur famille et les partenaires  Responsable institutionnel : la Responsable de site
Fiche action n°3	<b>La participation des familles à la conduite des projets</b>  Echéance : de février 2015 à décembre 2016  Acteurs impliqués : l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, les usagers et leur famille et pour un objectif, les partenaires  Responsable institutionnel : la Responsable de site
Fiche action n°4	<b>Le service de suite</b>  Echéance : de janvier 2016 à décembre 2016  Acteurs impliqués : l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire  Responsable institutionnel : la Responsable de site

### SESSAD MELANIE 77

10 avenue St Germain des Noyers  
77400 ST THIBAULT DES VIGNES  
TÉL : 01.60.35.41.80. FAX : 01.60.35.07.85.  
E-MAIL : [sessadmélanie@ipsis.org](mailto:sessadmélanie@ipsis.org)

## **Annexes**

- ✓ Organigramme associatif
- ✓ Statuts et règlement intérieur de l'organisme gestionnaire
- ✓ Composition du Conseil d'Administration
- ✓ Organigramme du service (hiérarchique et fonctionnel)
- ✓ Récapitulatif des recommandations de bonnes pratiques professionnelles liées à l'activité du service